



● ● ● ●  
Conseil communautaire  
23 mars 2023

## Rapport de présentation

## ORDRE DU JOUR

### I. Points à l'ordre du jour du conseil communautaire

- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 23 février 2023

#### Institutionnelle

1. Finances : Le budget 2023

#### a. Le budget 2023 par politique publique

- DEL18-2023\_Tarifification de l'eau et de l'assainissement
- DEL19-2023\_Tableau des effectifs au 23 mars 2023

#### b. Le cycle budgétaire 2023 de la communauté de communes

1. *Le budget principal*

- DEL20-2023\_Reprise anticipée des résultats 2022 – Budget principal
- DEL21-2023\_La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- DEL22-2023\_La Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)
- DEL23-2023\_La Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)
- DEL24-2023\_La taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- DEL25-2023\_La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- DEL26-2023\_Budget primitif 2023 – Budget principal
- DEL27-2023 0 30-2023\_Autorisations de programmes

2. *Budgets annexes économie*

- DEL31-2023\_Approbation du compte de gestion – Budget annexe ZA Isle Crémieu
- DEL32-2023\_Approbation du compte de gestion – Budget annexe ZA Pays des Couleurs
- DEL33-2023\_Approbation du compte de gestion – Budget annexe ZA Rondeau
- DEL34-2023\_Approbation du compte de gestion – Budget annexe Construction, location de bâtiments industriels
- DEL35-2023\_Approbation du compte administratif – Budget annexe – Aménagement des ZA de l'Isle Crémieu
- DEL36-2023\_Approbation du compte administratif – Budget annexe – Aménagement des ZA du Pays des Couleurs
- DEL37-2023\_Approbation du compte administratif – Budget annexe – ZA du Rondeau
- DEL38-2023\_Approbation du compte administratif – Budget annexe - Construction, location de bâtiments industriels

- DEL39-2023\_Affectation du résultat 2022 au budget annexe ZA de l'Isle Crémieu
- DEL40-2023\_Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe ZA Isle Crémieu

- DEL41-2023\_Affectation du résultat 2022 au budget annexe ZA du Pays des Couleurs
- DEL42-2023\_Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe Pays des Couleurs

- DEL43-2023\_Affectation du résultat 2022 au budget annexe ZA du Rondeau
- DEL44-2023\_Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe ZA du Rondeau

- DEL45-2023\_Clôture – Budget annexe constructions, locations de bâtiments industriels

3. Budgets annexes eau et assainissement

- DEL46-2023\_Reprise anticipée des résultats 2022 – budget assainissement en régie
- DEL47-2023\_Vote du budget primitif assainissement 2023 en régie

- DEL48-2023\_Reprise anticipée des résultats 2022 – budget eau potable en régie
- DEL49-2023\_Vote du budget primitif eau potable 2023 en régie

- DEL50-2023\_Reprise anticipée des résultats 2022 – budget assainissement en Délégation de Service Public (DSP)
  - DEL51-2023\_Vote du budget primitif assainissement 2023 géré en DSP
  - DEL52-2023\_Reprise anticipée des résultats 2022 – budget eau potable en DSP
  - DEL53-2023\_Vote du budget primitif eau potable 2023 géré en DSP
2. Ressources humaines : Renfort du secrétariat mobile – Convention avec le Centre de Gestion de l'Isère

#### **Développement et cohérence territoriale**

3. DEL 55-2023 et 56-2023\_Développement économique et touristique : Approbation du budget de l'office de tourisme
4. Développement économique et touristique : Attribution de la subvention à l'office de tourisme
5. Développement du cyclotourisme : Déploiement des équipements vélo sur le territoire
6. Habitat logement : Octroi de garantie d'emprunt – Société dauphinoise pour l'habitat – Tignieu Jamezieu
7. Projet de territoire : Petites Villes de Demain (PVD)

#### **Transition et ingénierie**

8. Environnement : Validation du compte administratif et du compte de gestion du syndicat des marais de Morestel
9. Eaux et assainissement : Attribution du marché de travaux pour la construction de la station d'épuration de Saint Baudille de la Tour – Hameau de Baix
10. Eau et assainissement : Attribution du marché de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable sur les communes de Chozeau et Panossas
11. Travaux de réaménagement et extension d'un bâtiment du Domaine de Serverin sur la commune de Parmilieu : attribution des marchés publics

## **II. Questions diverses**

**1. Finances : Le budget 2023**

→ **Rapporteur : monsieur Drogoz, vice-président en charge des finances et des déchets**

**RAPPORT**

La situation financière de l'intercommunalité reste saine et permet de dégager des marges de manœuvre, nécessaires pour mener à bien les ambitions qu'elle se fixe au travers des politiques publiques qu'elle développe.

Les inscriptions budgétaires vont permettre d'asseoir la dynamique d'actions de la communauté de communes pour cette nouvelle année, en poursuivant les opérations déjà amorcées et en permettant à de nouveaux projets de voir le jour.

Ce budget primitif est marqué par une maturité qui s'appuie sur le projet de territoire adopté en juillet 2022, d'une part, les engagements de la communauté de communes au travers de politiques publiques votées, d'autre part et une structuration aboutie.

Cette dynamique est pilotée dans le cadre d'une stratégie discutée en débat d'orientation budgétaire.

Pour l'exercice 2023, s'il est rappelé que la stratégie budgétaire appliquée depuis 2021 est maintenue, elle s'affirme et se précise. Il s'agit de piloter les crédits de fonctionnement afin de maintenir et dégager les marges de manœuvre financières et humaines de la collectivité. Pour cela il est visé le maintien d'un taux d'épargne brut supérieur à 10% qui sera constaté au compte administratif 2023 et de privilégier dans un premier temps pour des opérations ponctuelles, l'utilisation du fonds de roulement à l'emprunt.

L'exposé ci-dessous propose dans un premier temps une présentation des crédits budgétaires inscrits par politiques publiques (a) puis dans un second temps une présentation formelle du cycle budgétaire 2023 (b) afin de permettre le vote de celui-ci.

**a. Le budget 2023 par politique publique**

**La petite enfance**

La compétence petite enfance s'exerce par la gestion directe de dix crèches, une halte-garderie itinérante, trois Relais Petite Enfance (RPE). Le fait marquant est la reprise en régie directe de deux crèches et d'un relais petite enfance, depuis janvier 2023.

Le budget prévisionnel proposé pour le déploiement de cette politique publique tient compte d'un contexte national de forte inflation et de crise de l'énergie. Cela se traduit notamment par l'augmentation des tarifs de restauration et celle des fluides bâtimentaires.

Le projet pédagogique qui se déploie encore par structure sera travaillé et permettra de mettre en oeuvre les orientations politiques votées en 2022 et de renforcer l'optimisation des dépenses.

L'objectif essentiel reste le « prendre soin » et l'accompagnement qualitatif des enfants et de leur famille.

Garantir la qualité d'accueil des usagers et un égal accès au service, c'est aussi ajuster l'organisation, améliorer la gestion des services et des bâtiments en prenant en compte les enjeux majeurs du projet de territoire ; plusieurs avancées majeures doivent progressivement le faciliter :

- la consolidation et la diversification des missions des RPE,
- l'optimisation de la gestion des remplacements,
- l'accompagnement renforcé des équipes,
- les travaux de sécurisation et l'amélioration fonctionnelle des structures,
- le renforcement de la coopération avec les partenaires et les acteurs petite enfance.

Un programme de travaux sur 5 ans a fait l'objet d'une Autorisation de Programme (AP) et de crédits de paiement décomposés de la façon suivante en 2022 :

TOTAL	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
2 300 000 €	400 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	400 000 €

*Remarque : Il est précisé qu'ont été ajoutés à cette AP, les travaux déjà prévus et non intégrés dans le diagnostic cité ci-dessus.*

Les recettes budgétisées pour cette année 2023 se répartissent entre les participations des familles et les financements des partenaires tels la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le département.  
 En outre, l'étude du projet de crèche des Avenières Veyrins-Thuellin et de relais de petite enfance est en cours.

	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	538 109 €	700 849 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	3 508 242 €	4 564 948 €
Autres charges de gestion courante (65)	385 886,57 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 432 237,57 €</b>	<b>5 265 797,00 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations corporelles (21)	155 010,77 €	157 620 €
Immobilisations en cours (23)	400 000 €	500 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>555 010,77 €</b>	<b>657 620 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	530 340 €	723 258 €
Dotations et participations (74)	2 256 675,85 €	2 600 896 €
Autres produits de gestion courante (75)	37 645,77 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 824 661,62 €</b>	<b>3 324 154,00 €</b>

## L'enfance, actions en direction de la jeunesse :

La compétence enfance s'exerce pour 11 structures, l'année 2022 a permis d'adopter les orientations politiques en matière de petite enfance - enfance :

- Garantir l'égal accès des services pour tous,
- Permettre aux enfants et à leur famille de découvrir le territoire,
- Déployer l'art et la culture, faciliter le développement de l'imaginaire et la créativité des enfants.

La restructuration du service entamée en 2022 permet de proposer une offre de loisirs et un accueil de qualité. Le travail d'harmonisation tarifaire et le transfert de structures ont apporté une cohérence et une équité territoriale.

Le contexte national pèsera sur ce budget mais principalement sur la prestation restauration. Une harmonisation des relations financières avec les communes sera travaillée dans le cadre des travaux en cours pour construire le pacte financier et fiscal.

L'année 2023 accentuera le partenariat et la collaboration avec les communes et les centres sociaux afin de définir une offre territoriale d'accueil de loisirs harmonisée.

Un travail sera mené sur la spatialisation des accueils de loisirs en prenant en compte l'accès au service, l'évolution des pratiques, la mobilité et la finalisation des travaux du Serverin.

L'enjeu sera de mettre l'enfant au cœur du projet en associant les acteurs territoriaux et éducatifs par le biais du pilotage du Projet Educatif De Territoire Intercommunal (PEDTi).

Les enjeux du projet de territoire sont déployés dans l'offre de loisirs proposée aux enfants avec une attention particulière sur la sensibilisation citoyenne portée sur les déplacements, l'environnement, la biodiversité.

L'année 2023 définira les orientations de l'action jeunesse territoriale. Sa prise en compte du public jeune dans l'ensemble des champs d'intervention communautaire permettra une meilleure prise en compte de ce public.

	BP 2022	BP 2023
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	335 650 €	374 558 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	726 306 €	1 351 069 €
Autres charges de gestion courante (65)	299 927,43 €	25 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 361 883,43 €</b>	<b>1 750 627 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations corporelles (21)	33 800 €	32 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 800 €</b>	<b>32 500 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	347 100 €	443 617 €
Dotations et participations (74)	225 000 €	306 187 €
Autres produits de gestion courante (75)	21 826,23 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>593 926,23 €</b>	<b>749 804 €</b>

## L'accueil des gens du voyage

	BP 2022	BP 2023
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	29 000 €	26 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	245 000 €	250 939 €
<b>TOTAL</b>	<b>274 000 €</b>	<b>276 939 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations corporelles (21)	0 €	50 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>50 000 €</b>

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) prévoit une action spécifique concernant les gens du voyage (Action 12 du PLH).

Il est rappelé que la communauté de communes a adhéré au Syndicat d'Accueil des Gens du Voyage (SAGAV) en 2020, en déléguant notamment la gestion de l'aire d'accueil de Frontonas.

Il convient donc de noter que la communauté de communes finance :

- La participation de la collectivité au SAGAV prévue pour l'année 2023 s'élève à 245 000 euros.
- La participation versée à la commune de Frontonas au titre de la scolarisation des enfants et du dédommagement des frais techniques et administratifs de la commune.

Concernant la recherche d'un foncier pour l'aire de grand passage mutualisée entre la Communauté d'Agglomération Portes de l'Isère (CAPI), les Vals Du Dauphiné (VDD) et Balcons du Dauphiné (BDD), une 1<sup>ère</sup> étude n'ayant pas permis d'aboutir en 2022, une 2<sup>nd</sup>e étude a été confiée à l'agence d'urbanisme de Lyon en élargissant les critères d'analyse et de recherche de foncier.

Toujours dans le cadre de la mutualisation CAPI VDD BDD, une étude relative au potentiel élargissement du périmètre du SAGAV à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) se poursuit en 2023

Concernant l'aire d'accueil à réaliser sur la commune de Les Avenières Veyrins-Thuellin, il a été identifié un ténement dans la zone du Perrier. Des études complémentaires doivent être engagées afin de s'assurer de la faisabilité du projet, (accès, modification du bassin de rétention, espace pour accueillir les sanitaires et les emplacements...).

## Les équipements sportifs

Dans le cadre des enjeux majeurs du projet de territoire, l'accès aux services en milieu rural est renforcé dans les actions et projets de la politique équipements sportifs se déclinant dans le budget 2023. Que ce soit à la piscine intercommunale, au gymnase et à la piste d'athlétisme, l'accueil des différents publics se réalise dans des conditions sanitaires et sécuritaires optimales.

Les activités et animations aquatiques sont évaluées et adaptées aux besoins des usagers ; le savoir nager est développé pour les scolaires mais également à destination du grand public.

Ces équipements sont impactés par l'augmentation du marché de l'énergie.

La communauté de communes ayant la compétence transport des scolaires de cycle 2 pour les séances de natation, prend en charge les transports.

Il est à noter qu'un projet de piscine intercommunale est à l'étude sur l'ouest du territoire.

En effet, le territoire compte 53 écoles élémentaires (140 classes de cycle 2 en 2022-2023) ; toutes les classes de cycle 2 et de 6<sup>ème</sup> du territoire ne peuvent être accueillies à la piscine intercommunale à Morestel. Compte tenu de l'enjeu majeur de la mobilité, le projet de piscine sur ce secteur pourrait permettre de développer l'offre du savoir nager et sport santé à l'ensemble des habitants du territoire tout en proposant un équipement qui répond aux besoins de ce bassin de service et qui n'entre pas en concurrence avec les équipements aquatiques proches.

En cohérence avec les enjeux du projet de territoire dont la préservation de la ressource en eau et le plan de sobriété énergétique du sport du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques ; des dispositions ont été initiées et d'autres sont en réflexion. Notamment l'abaissement des températures de l'air et de l'eau de la piscine et une étude de récupération de l'eau.

Par ailleurs, la communauté de communes adhère au syndicat du gymnase du lycée la Pléiade. La contribution de la collectivité est inchangée pour l'année 2023, à 67 516 €.

	BP 2022	BP 2023
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	375 260 €	638 456 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	400 971 €	475 094 €
Autres charges de gestion courante (65)	57 000 €	111 516 €
<b>TOTAL</b>	<b>833 231 €</b>	<b>1 225 066 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)		50 000,00 €
Immobilisations corporelles (21)	219 585,71 €	201 550 €
<b>TOTAL</b>	<b>219 585,71 €</b>	<b>251 550,00 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	120 000 €	170 819 €
Dotations et participations (74)	10 500 €	11 181 €
<b>TOTAL</b>	<b>130 500 €</b>	<b>182 000 €</b>



## Terre de jeux 2024

Dans le cadre de l'animation territoriale, de la coopération intercommunale, la communauté de communes a décidé de se saisir de l'opportunité de l'accueil des jeux en France pour proposer le déploiement d'une dynamique territoriale. Cela afin de développer le sentiment d'appartenance aux Balcons. C'est ainsi que la communauté de communes a été labellisée « Terre de Jeux 2024 » et a été identifiée comme centre d'entraînement en partenariat avec la rivière artificielle de l'Isle de la Serre pour l'accueil d'équipe de kayakistes. Cela va permettre de renforcer l'attractivité sportive et touristique du territoire en accompagnant la modernisation de la rivière artificielle mais également en développant les lieux d'accueil et notamment le gîte du Serverin.

La labellisation est un outil permettant de déployer les enjeux majeurs des engagements pris dans le cadre du projet de territoire.

Pour l'année 2023, différents objectifs sont proposés :

- Renforcer l'éducation via le développement du savoir nager et du savoir rouler pour aller vers un sport durable et responsable,
- Renforcer la santé par la promotion du sport pour tous et la découverte des offres du territoire,
- Renforcer l'inclusion, l'accessibilité et la solidarité.

Un groupe de travail composé d'élus des 15 communes labellisées « Terre de Jeux » se réunit depuis octobre 2022 avec comme objectifs la promotion du sport pour tous et la coopération intercommunale. Un agenda des animations territoriales est en cours d'élaboration ; celles-ci doivent correspondre aux valeurs de l'olympisme et permettre la coopération entre les communes, la communauté de communes, les associations, les citoyens et les acteurs du territoire.

La communauté de communes soutient et accompagne cette dynamique territoriale par la communication, la mise en réseau, la mise à disposition des communes, de matériels et de kits terre de Jeux et par l'organisation d'événements en lien avec la semaine et la journée olympique et paralympique. Notamment elle a contractualisé un partenariat avec l'association TIGRE, pour l'organisation d'un événement sportif Fitday MGEN des Balcons qui se déroulera en deux périodes : un village étape triathlon-santé à Morestel et l'accueil de la finale nationale du triathlon adulte à Montalieu Vercieu en juillet 2023.

## L'accompagnement des habitants et la création de tiers lieux, lieux de vie

Les orientations politiques des services publics à l'usager en milieu rural ont été votées en avril 2022. L'année 2023 sera marquée par la structuration et le déploiement de l'offre de services à destination des habitants du territoire, offre de services publics répondant à une double exigence de proximité et d'accessibilité. A titre d'exemple le travail engagé depuis plusieurs mois avec les polarités de bassin de services a permis de négocier avec l'État le déploiement de nouveaux points d'accueil au service des habitants pour les papiers d'identités aux Avenières Veyrins-Thuellin et à Montalieu-Vercieu.

Pour atteindre ses objectifs, la communauté de communes assure la gestion et porte le financement de deux espaces France services, à Morestel et à Villemoirieu. La labellisation en toute fin d'année 2022 du site de Villemoirieu permet de renforcer l'accessibilité aux services publics pour le secteur ouest du territoire. Des crédits sont prévus pour permettre le fonctionnement et l'entretien des deux structures.

Le tiers-lieu, lieu de vie de Villemoirieu complètera cette offre. Il sera livré cet été. Les dépenses en investissement permettront d'achever les travaux de réhabilitation/rénovation du site dans son ensemble. Conçu comme un lieu de vie et de partage, le tiers-lieu accueillera tous les habitants, favorisera les rencontres entre les acteurs du territoire autour d'espaces collaboratifs. Le numérique y occupera une place importante. L'accompagnement numérique des habitants reste en effet un axe essentiel à poursuivre et à développer pour favoriser l'inclusion numérique des plus en difficulté ou éloignés. Les compétences des agents seront renforcées et des coopérations sont en cours de discussion avec les polarités de bassins de service afin de mailler le territoire. Il faudra, au-delà, de l'accompagnement individuel, construire les cadres pour permettre d'optimiser l'accompagnement sur le territoire. Ainsi le poste de conseiller numérique, tourné essentiellement vers l'individu, du fait des orientations fixées par l'État dans le cadre du dispositif France services, sera réinterrogé d'autant plus que le financement est annoncé en baisse.

Enfin, un accompagnement des Centres Communaux Actions Sociales (CCAS) sur la réalisation de leur analyse des besoins sociaux a débuté en 2022 et perdurera en 2023.

	BP 2022	BP 2023
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	65 050 €	104 000 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	190 253 €	351 262 €
Autres charges de gestion courante (65)	1 000 €	500 €
<b>TOTAL</b>	<b><u>256 303 €</u></b>	<b><u>455 762 €</u></b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations corporelles (21)	48 500 €	39 000 €
Immobilisations en cours (23)	444 499 €	503 400 €
<b>TOTAL</b>	<b><u>492 999 €</u></b>	<b><u>542 400 €</u></b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	11 000 €	12 900 €
Dotations et participations (74)	30 000 €	60 000 €
<b>TOTAL</b>	<b><u>41 000 €</u></b>	<b><u>72 900 €</u></b>

Une autorisation de programme décomposée de la façon suivante a été votée en 2022 pour cette opération :

Total	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023
550 000 €	400 000 €	150 000 €

Elle fait l'objet d'une révision en 2023.

## Le développement de l'offre de soins

L'action de l'intercommunalité dans ce domaine a porté sur deux opérations réalisées à ce jour : la maison de santé de Morestel et la maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) de Montalieu-Vercieu. Le budget prévoit les crédits nécessaires à l'entretien de ces locaux et les recettes à percevoir au titre de leur location.

La politique en faveur de la santé a été approuvée lors du conseil communautaire du 20 octobre 2022. Elle se décline en trois axes qui font de l'accessibilité et de l'égal accès aux soins en milieu rural, dans un contexte qualifié de « désert médical », un enjeu majeur du projet de territoire. Répondre à cet enjeu nécessite d'organiser les différents projets de santé dans un esprit de co-construction avec les communes et les professionnels de santé en réponse aux besoins tels qu'ils ont été identifiés à court, moyen et long terme.

Il apparaît essentiel d'envisager l'accès aux soins de façon plurielle. La question de l'accès aux soins requiert une connaissance approfondie des problématiques de santé rencontrées par la population des Balcons du Dauphiné et une coordination des acteurs de la santé du territoire – institutions, associations, professionnels relevant du champ du sanitaire, du médical ou du médico-social – dans le cadre d'un conseil local de santé et de sa déclinaison opérationnelle en contrat local de santé. L'animation et la coordination sera accompagnée par le chargé d'animation du conseil de développement, des démarches partenariales et participatives. Ce poste pourra être cofinancé par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

La communauté de communes s'engage ainsi à accompagner les projets de santé dans les bassins de service dans lesquels les dynamiques sont à créer ou à renforcer, dans le respect de l'armature territoriale du territoire. En conséquence, les bureaux communautaires du 5 décembre 2022 et du 23 janvier 2023 se sont positionnés sur deux projets prioritaires :

- Le projet de pôle enfance/santé sur la commune des Avenières Veyrins-Thuellin, regroupant sur un site unique plusieurs services dédiés à l'accompagnement du parcours de l'enfant et de sa famille : crèche, relais petite enfance et maison de santé pluriprofessionnelle.  
L'étude de préfaisabilité par le cabinet Florès en 2022 sera poursuivie en 2023. La présentation du préprogramme avec trois scénarios possibles pour un coût de travaux compris entre 4,7 M€ et 4,8 M€ HT (hors coûts voirie et stationnement).
- Le projet de maison de santé pluriprofessionnelle à Morestel. Cela passera par l'acquisition du bâtiment de l'ex-cure médicale de Morestel qui appartient au Groupement Hospitalier du Nord-Dauphiné (GHND). Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 3,5 M € HT.

	BP 2022	BP 2023
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	15 223 €	13 800 €
Autres charges de gestion courante (65)		11 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 223 €</b>	<b>25 600 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations corporelles (21)	31 000 €	600 000 €
Immobilisations en cours (23)	840,90 €	200 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 840,90 €</b>	800 000 €

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Autres produits de gestion courante (75)	105 558 €	101 433 €
<b>TOTAL</b>	<b>105 558 €</b>	<b>101 433 €</b>
<b>Investissement</b>		
Subventions d'investissement perçues (13)	370 000 €	210 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>370 000 €</b>	210 000 €

## **La culture**

L'année 2023 se déroule les orientations fixées dans la cadre de la politique culture communautaire. Les deux festivals l'Isle en scène et le Solstice de Brangues travailleront une ouverture sur des publics plus larges et l'association d'acteurs du territoire. Une programmation culturelle tout au long de l'année va commencer à se déployer dans le but d'amener la culture au plus près des habitants.

L'éducation artistique et culturelle est un axe majeur de l'action culturelle communautaire. La mise en place d'une Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) va permettre une meilleure coordination financière et un accompagnement concerté. Les dispositifs existants « faites des arts » et « musique à l'école » sont amenés à se structurer avec une volonté de mise en valeur des actions menées sur les festivals en particulier. Le lancement d'une nouvelle résidence d'artistes pour une durée de 3 ans, en lien avec le département de l'Isère permettra de toucher des publics éloignés de la culture (coût annuel 17 000€).

Un financement sera sollicité dans le cadre du LEADER afin d'actualiser l'inventaire du patrimoine, dans le cadre de la démarche de labellisation Pays d'art et d'histoire vers laquelle les Balcons du Dauphiné se dirige.

	BP 2022	BP 2023
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	265 860 €	269 500 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	173 334 €	234 380 €
Autres charges de gestion courante (65)	30 000 €	38 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>469 194 €</b>	<b>541 880 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	0 €	30 000 €
Immobilisations corporelles (21)	3 088,60 €	1 900 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 088,60 €</b>	<b>31 900 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	8 000 €	13 500 €
Dotations et participations (74)	35 000 €	62 000 €
Autres produits de gestion courante (75)	2 000 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 000 €</b>	<b>75 500 €</b>

## **L'habitat logement**

La compétence habitat logement est une compétence partagée entre les différents échelons institutionnels (État, région, département, communes et intercommunalité). Elle a été réaffirmée lors de la fusion des intercommunalités en 2017 avec la volonté d'uniformiser la politique habitat logement à l'échelle des Balcons du Dauphiné et de mener une action volontariste dans ce domaine.

Cette politique s'est traduite dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025.

Aujourd'hui, les orientations de la politique habitat / logement du projet de territoire restent à définir en cohérence et en renforcement du PLH existant. Le comité de travail s'est mis en place dans le premier semestre 2023 (démarrage en mars 2023).

**L'élaboration de la politique habitat / logement et hébergement d'urgence** est en lien avec les ambitions portées par la collectivité et sa capacité à agir. La communauté de communes souhaite porter une vision prospective afin d'anticiper la mise en œuvre de sa politique habitat logement. Actuellement elle s'appuie sur le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 (PLH) qui déclinent cinq orientations stratégiques :

- Agir sur le parc existant (dont Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)),
- Assurer le développement résidentiel du territoire et engager une stratégie foncière,
- Développer l'offre locative et abordable,
- Piloter le PLH et les observatoires,
- Prendre en compte les besoins spécifiques des populations dont l'hébergement d'urgence et d'insertion et les gens du voyage.

La politique visant à faciliter l'accès à un hébergement d'urgence et d'insertion pour les habitants du territoire en difficulté se traduit par la prise en charge des frais de fonctionnement des CCAS impliqués dans la gestion du dispositif d'hébergement, par la location d'un bâtiment dédié auprès de l'association d'éducation populaire et enfin par le financement de l'association Accompagnement Logement Porte des Alpes (ALPA) pour réaliser un accompagnement social global des ménages hébergés.

L'année 2023 décidera d'une nouvelle OPAH : celle lancée avant l'adoption du PLH a été prorogée par 2 fois pour prendre fin au 31 août 2022. Un accord est intervenu avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour alléger la procédure vers une nouvelle OPAH (étude complémentaire sur la question de l'insalubrité)

Sur le terrain un accompagnement se poursuit dans :

- La production neuve de logements locatifs sociaux,
- La réhabilitation du parc de logements locatifs sociaux,
- La transformation bâtiments communaux en logements,
- Le maintien du dispositif expérimental en hébergement d'urgence et d'insertion.

A noter que l'accès au logement des publics prioritaires constitue un enjeu important qui se traduit par le maintien par la communauté de communes, de sa propre initiative, d'une commission sociale intercommunale. Cette commission représente une fédération des élus des communes, des CCAS et des acteurs du logement présents sur le territoire (bailleurs sociaux, département) au sein d'une instance partenariale investie dans le relogement des ménages en difficulté.

### **Démarche Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sur les six polarités du territoire,**

Le projet de territoire qui vise l'égal accès des habitants aux services assume l'armature du territoire et le rôle particulier des six polarités de bassin de services, Les Avenières-Veyrins-Thuellin, Crémieu, Morestel, Montalieu-Vercieu, Saint-Chef, et Tignieu-Jamezieu. Le programme Petite Ville de Demain (PVD) qui sera signé fin mars 2023 a été l'occasion de débiter un travail pour une Opération de Revalorisation des Territoires (ORT). La convention ORT sera signée courant 1<sup>er</sup> semestre 2023 avec les six communes polarités du territoire, le Préfet, le département. Elle vise à l'affirmation du rôle des centralités dans leurs bassins de services. Cela se traduira par une requalification d'ensemble des centres-villes facilitant la rénovation du parc de logements, des locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. La réalisation d'études complémentaires sur l'habitat (OPAH RU) sera engagée en 2023. Plus que jamais les efforts collectifs doivent porter sur la mise en œuvre du renouvellement urbain sur les six polarités. Aux vues des dynamiques démographiques importantes, l'intercommunalité est directement confrontée à cette problématique de devoir mettre en

place des conditions propices à la production d'une offre de logements en renouvellement urbain tout en conservant des équilibres d'opérations qui permettent de produire des logements et locaux à des prix abordables.

	BP 2022	BP 2023
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	295 770 €	102 300 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	129 660 €	113 378 €
Autres charges de gestion courante (65)	58 110 €	26 700 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>483 540 €</u></b>	<b><u>242 378 €</u></b>
<b>Investissement</b>		
Subventions d'équipement versées (204)	531 437 €	813 702 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>531 437 €</u></b>	<b><u>813 702 €</u></b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Dotations et participations (74)	0 €	41 750 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>0 €</u></b>	<b><u>41 750 €</u></b>

## L'insertion

La politique insertion de la communauté de communes n'ayant pas encore été délibérée, le budget proposé pour 2023 constitue un budget de transition jusqu'à la définition des orientations stratégiques définies. Le comité de travail a été démarré en février 2023.

Dans l'attente, il est proposé d'augmenter de 3 680 € le budget de 190 000 € voté en 2022 afin de prendre en compte un premier déploiement dans l'année de la politique insertion. Une intention est déjà portée aujourd'hui à l'insertion socio-professionnelle des publics en difficulté. Dans ce cadre, il s'agit de maintenir les subventions annuelles attribuées à deux acteurs de l'insertion : la mission locale Nord-Isère pour l'insertion des jeunes et l'association Osez pour une insertion par l'activité économique des adultes éloignés de l'emploi. En fonction des axes qui seront retenus par les élus, l'accès à l'emploi pour des publics en difficulté d'insertion et nécessitant un accompagnement renforcé pourrait être pris en compte de façon plus globale par un soutien aux structures d'insertion par l'activité économique ainsi qu'à celles du réemploi/réutilisation œuvrant sur le territoire.

Une intention particulière pourrait aussi être portée à l'inclusion sociale des publics en situation de fragilité et de vulnérabilité (enfants et adultes en situation de handicap, personnes victimes de violences intra-familiales, personnes en rupture de parcours, en situation d'isolement, ...).

Cette année sera aussi l'occasion d'engager une analyse des besoins en termes de mobilité inclusive (insertion sociale et professionnelle) et d'initier un marché à clauses sociales dans le cadre de la lutte contre l'ambrosie en s'appuyant sur les budgets d'autres directions (patrimoine).

	BP 2022	BP 2023
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Autres charges de gestion courante (65)	190 000 €	193 680 €
<b>Total</b>	<b>190 000 €</b>	<b>193 680 €</b>

## Le développement économique et touristique

Les orientations en matière de développement économique et touristique ont été définies et intégrées au projet de territoire, excepté en matière de stratégie agricole et alimentaire qui reste à élaborer.

Le budget 2023 de cette politique permettra de mettre en œuvre de nouvelles actions. Celles-ci concernent essentiellement le soutien à l'économie de proximité avec notamment :

- Un fonds d'aide en investissement pour les commerçants et artisans de vitrine ;
- Un fonds d'aide pour le développement de l'hébergement touristique de plein air ;
- Des dispositifs d'accompagnement à la transition de l'agriculture ;
- Des actions d'animation et d'accompagnement des entreprises pour initier la structuration de filières locales durables.

Ce budget permet également de poursuivre des projets d'envergure que le projet de territoire a réaffirmé et fait évoluer :

- L'extension, la commercialisation et la gestion des zones d'activités (projets d'extension : parc du Rondeau, parc des Couleurs, zone d'activités des Petites Champagnes ; projet de finalisation de la zone d'activités de Buisson rond ; modification progressive du système d'éclairage) ;
- Le développement des infrastructures touristiques : poursuite du maillage du territoire en itinérances douces (liaisons cyclables voie verte-ViaRhôna et voie verte du Catelan et requalification du réseau de sentiers de randonnées) et déploiement d'équipements vélo.

Rappelons que la mise en œuvre de la politique touristique est assurée par l'office de tourisme que la communauté de communes finance.

	BP 2022	BP 2023
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	469 283 €	366 800 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	300 174 €	307 225 €
Autres charges de gestion courante (65)	2 768 756 €	626 000 €
<b>TOTAL</b>	<b><u>3 538 213 €</u></b>	<b><u>1 300 025 €</u></b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	216 580 €	175 000 €
Immobilisations corporelles (21)	2 006 620,74 €	749 500 €
Immobilisations en cours (23)	2 191,70 €	620 000 €
Subventions d'équipement versées (204)	514 122 €	711 355 €
<b>TOTAL</b>	<b><u>2 739 514,44 €</u></b>	<b><u>2 255 855,00 €</u></b>

RECETTES		
Fonctionnement		
Fiscalité locale (73)	90 000 €	140 000 €
Dotations et participations (74)	55 500 €	176 440 €
Produits exceptionnels (77)	0 €	920 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>145 500 €</b>	<b>1 236 440 €</b>
Investissement		
Subventions d'investissements reçues (13)	0 €	210 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>210 000 €</b>

## **Mobilité**

La politique publique mobilité 2023 répond au socle du projet de territoire qui identifie 5 enjeux majeurs dont celui de la mobilité. La prise de compétence mobilité permet de maîtriser l'élaboration de la stratégie locale de mobilité et sa mise en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Le sujet des problématiques mobilités est animé de façon horizontale avec l'ensemble des directions : accès aux services, aux événements culturels et/ou à l'emploi, insertion, sport/santé, tourisme, urbanisme... Développer une offre et des solutions de mobilité qui correspondent aux orientations de la politique publique mobilité est donc bien un moyen pour répondre aux besoins des habitants. La faible densité du territoire interdisant le déploiement de solutions de transport en commun, un plan d'action 2022-2023 centré sur le développement de l'usage au quotidien du vélo et du covoiturage a été approuvé en juillet 2022.

Politiques publiques	Actions	Evolution
Axe 1 : Proposer des solutions adaptées et simples d'accès aux besoins de mobilité des habitants	MOBI4 Action « Plan d'actions mobilité »	Mise en œuvre en 2023 de la rédaction du « Plan mobilité simplifié »
	MOBI5 Action « Réalisation d'un schéma modes actifs »	Mise en œuvre en 2023 de l'élaboration, accompagné par un bureau d'étude, du « Schéma directeur aménagement cyclable »
Axe 2 : Innover et expérimenter dans le cadre de partenariats facilitant l'accès à l'emploi	MOBI1 Action « Développement de solutions de covoiturage »	Evolution en 2023 : renforcement de la communication sur le dispositif Covoit'ici et élargissement à d'autres solutions de covoiturage
Axe 3 : Sensibiliser et accompagner les habitants aux changements de comportement	MOBI2 Action « Encouragement au recours aux modes de déplacement actifs »	Evolution en 2023 : étude d'une solution de location longue durée (« leasing social) de vélo à assistance électrique
Axe 4 : Améliorer notre accessibilité depuis et vers les pôles extérieurs	MOBI3 Action « Développement des liaisons cyclables touristiques et domicile travail »	Poursuite des études en 2023 pour la mise en œuvre de 2 liaisons cyclables CAPI-Balcons « loisirs » et « domicile-travail »
	MOBI6 Action « Étude pour la mise en œuvre d'une liaison Lyon-Crémieu en Transport en Commun en Site Propre (TCSP) »	Poursuite des études en 2023 du CFEL menées par la Région

Cela commencera à se traduire budgétairement :

	BP 2022	BP 2023
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	0 €	42 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	0 €	69 707 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>0 €</u></b>	<b><u>111 707 €</u></b>

<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	0 €	5 000 €
Immobilisations corporelles (21)	0 €	75 000 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>0 €</u></b>	<b><u>80 000 €</u></b>

### **Observation et Système d'Information Géographique (SIG)**

La politique publique observation du territoire et SIG répond au projet de territoire qui affirme la volonté d'inscrire l'observation du territoire dans le processus. Elle se réfère aussi au schéma directeur informatique qui prône la structuration d'un système d'information géographique au sein de la collectivité. Après un dernier semestre 2022 consacrée à l'audit de la structure, l'année 2023 sera consacrée d'une part à la définition de la stratégie d'observation du territoire et d'autre part à la mise en place de l'architecture technique/informatique et organisationnelle du système. Cette mise en place requiert l'achat des solutions logicielles nécessaires (imputé au budget de la direction Système d'information) de l'acquisition des bases de données qui viendront alimenter le système. Le déploiement du projet implique aussi de disposer de l'appui d'un(e) chargé(e) de déploiement applicatif sous réserve de l'obtention d'un financement leader. Un budget est aussi demandé pour l'actualisation de la solution interactive de tableau de bord mise en place dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG).

## **Urbanisme Foncier**

La stratégie reste à construire, il est notamment envisagé de :

### ➤ **Accompagner l'intégration des politiques publiques portées dans les documents d'urbanisme**

Les compétences en matière d'urbanisme se multiplient et le cadre réglementaire est en constante évolution. De nombreuses communes du territoire doivent lancer des évolutions de leurs documents d'urbanisme et il conviendra de les accompagner dans l'exercice de leur compétence (formation / séminaire / guide...) afin d'assurer la mise en œuvre des documents cadres portés par la communauté de communes (PLH, PCAET...) et leur intégration dans les documents d'urbanisme. Les formations seront portées dans le cadre du plan de formation territorial adopté en décembre 2022.

### ➤ **Élaboration d'une stratégie foncière.**

Pour gérer et maîtriser au mieux la ressource foncière dans le temps (orientations, priorisation, moyens...) en lien avec les ambitions portées par la collectivité et sa capacité à agir, la communauté de communes souhaite définir une stratégie foncière et porter une vision prospective afin d'anticiper la mise en œuvre de ses politiques publiques.

- Lancement de la réflexion sur la stratégie foncière par la réalisation d'un diagnostic foncier habitat et la mise en place de l'observatoire de l'habitat et du foncier prévu dans le PLH,
- Mise en place d'un fonds d'acquisition pour être réactif en cas d'opportunité d'acquisition foncière. D'autres acquisitions foncières pourraient être envisagées en fonction des priorités que la communauté de communes souhaite porter,
- Définition de la politique publique en matière de stratégie foncière.

## **Les cycles de l'eau**

### **Tarification de l'eau et de l'assainissement (délibération 18-2023)**

→ **Rapporteur : monsieur Granger, vice-président en charge des cycles de l'eau**

Un travail a été réalisé par le conseil d'exploitation de la régie sur les projets d'investissement et les modalités de tarifications pour l'année 2023.

Tout d'abord, les élus du conseil d'exploitation ont confirmé les priorités définies en 2020 suite à la prise de compétence. Ainsi, en 2023, il s'agira de prioriser les travaux et interventions afin de garantir :

- L'atteinte de 80 % de rendement,
- Le renouvellement des réseaux AEP en 80 ans,
- Le renouvellement du parc du compteurs abonnés (1 200 / an),
- L'amélioration de la capacité épuratoire.

Les schémas directeurs sont en cours d'élaboration. Aujourd'hui la communauté de communes déploie ceux qui avaient été élaboré par les anciens gestionnaires. Cette année, le conseil d'exploitation a choisi de tirer l'enseignement de l'épisode de pollution de l'été 2022 en priorisant les programmes qui garantissent la :

- Sécurisation des ouvrages (DUP, protection des sites...),
- Fiabilisation de la distribution (nouvelles ressources et interconnexions),
- Amélioration de la structuration de l'organisation.

Le produit est défini afin d'équilibrer le service. En outre, une trajectoire d'harmonisation tarifaire est engagée début 2021 pour respecter les ambitions fixées.

Enfin, dans un contexte de difficultés économiques et sociales croissantes : inflation, hausse des prix (essence, alimentaire, bases locatives, énergie...) et dégradation des situations de nombreux ménages et entreprises ... les élus du conseil d'exploitation ont acté que :

- l'augmentation cumulée (eau et assainissement) devait rester inférieure à 10%,
- l'harmonisation des tarifs eau,
- poursuite de celle des tarifs assainissement.

La vigilance quant à la cohérence avec les tarifs pratiqués au Syndicats des Eaux Plaines et Collines du Catelan (SEPECC) et Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) des Abrets reste de mise.

La proposition est une hausse cumulée comprise entre 3% et 9,2% qui se décompose comme suit :

- 0,9% et 13,5% pour l'adduction d'eau potable,
- 4,9% et 18,3% pour l'assainissement.

Ramené au m3, cela représente un coût pour l'utilisateur de 4,3 € à 4,72 €, ce qui représente une augmentation comprise entre 0,14 € et 0,36 € par m3.

Les tarifs pour l'eau sont les suivants :

Facture 2023 : 120 m <sup>3</sup> par an	Prime Fixe	Part variable	Augmentation tarifaire EAU	Redevance Prélèvement	Redevance Pollution	PRIX RAMENE AU M <sup>3</sup>	SOUS TOTAL HT EAU	T.V.A. 5.5%	SOUS TOTAL TTC EAU	PRIX RAMENE AU M <sup>3</sup>
Ex-SIEPC	55 €	1,26	0,9%	0,09 €	0,28 €	2,18 €	250,60 €	13,78 €	264,38 €	2,20 €
Arandon Passins	55 €	1,26	1,9%			2,16 €	250,60 €	13,78 €	264,38 €	2,20 €
Creys-Mepieu	55 €	1,26	13,5%			1,94 €	250,60 €	13,78 €	264,38 €	2,20 €
Bouvesse-Quirieu	55 €	1,26	1,9%			2,16 €	250,60 €	13,78 €	264,38 €	2,20 €
Chamagnieu	55 €	1,26	1,9%			2,16 €	250,60 €	13,78 €	264,38 €	2,20 €
Villemoirieu	55 €	1,26	13,5%			1,94 €	250,60 €	13,78 €	264,38 €	2,20 €
Chozeau	55 €	1,26	1,9%			2,16 €	250,60 €	13,78 €	264,38 €	2,20 €
Courtenay	55 €	1,26	1,9%			2,16 €	250,60 €	13,78 €	264,38 €	2,20 €
Frontonas	55 €	1,26	1,9%			2,16 €	250,60 €	13,78 €	264,38 €	2,20 €
Panossas	55 €	1,26	1,9%			2,16 €	250,60 €	13,78 €	264,38 €	2,20 €
Veyssilieu	55 €	1,26	1,9%			2,16 €	250,60 €	13,78 €	264,38 €	2,20 €
Charrette - Part collectivité	55 €	1,26	0,9%			2,18 €	250,60 €	13,78 €	264,38 €	2,20 €

Les tarifs proposés pour l'assainissement sont les suivants :

Facture 2023 : 120 m <sup>3</sup> par an	Prime Fixe	Part variable	Augmentation tarifaire ASS	Redevance Réseau de Collecte	SOUS TOTAL ASS	PRIX RAMENE AU M <sup>3</sup>
Ex-SIEPC	74 €	1,74 €	8,6%	0,16 €	302 €	2,52 €
Arandon Passins	74 €	1,74 €	8,6%		302 €	2,52 €
Villemoirieu	74 €	1,74 €	4,9%		302 €	2,52 €
Chozeau	74 €	1,74 €	4,9%		302 €	2,52 €
Frontonas	74 €	1,74 €	12,9%		302 €	2,52 €
Panossas	74 €	1,74 €	14,3%		302 €	2,52 €
Creys-Mépieu	74 €	1,60 €	2,5%		285,20 €	2,38 €
Bouvesse- Quirieu	74 €	1,60 €	16,3%		285,20 €	2,38 €
Courtenay	74 €	1,55 €	16,4%		279,20 €	2,33 €
Chamagnieu	74 €	1,40 €	15,9%		261,20 €	2,18 €
Veyssillieu	65 €	1,40 €	18,2%		252,20 €	2,10 €
Tignieu- Jamezieu	65 €	1,807	13,2%		301,04 €	2,51 €
Charrette - Part collectivité	45 €	1,79 €	0%		279 €	2,33 €

L'augmentation cumulée par commune s'élève à :

<b>Facture 2023 : 120 m<sup>3</sup> par an</b>	<b>TOTAL FACTURE</b>	<b>PRIX RAMENE AU M<sup>3</sup></b>	<b>Augmentation tarifaire TOTAL</b>
Annoisin Chatelans	566 €	4,72 €	4,8%
La Balme les Grottes	566 €	4,72 €	4,8%
Dizimieu	566 €	4,72 €	4,8%
Hieres sur Amby	566 €	4,72 €	4,8%
Leyrieu	566 €	4,72 €	4,8%
Optevoz	566 €	4,72 €	4,8%
Parmilieu	566 €	4,72 €	4,8%
St Baudille de la Tour	566 €	4,72 €	4,8%
Siccieu-st Julien-Carisieu	566 €	4,72 €	4,8%
Vernas	566 €	4,72 €	4,8%
Vertrieu	566 €	4,72 €	4,8%
St Romain de Jalionas	566 €	4,72 €	3,0%
Tignieu-Jameyzieu	565 €	4,71 €	7,1%
Bouvesse-Quirieu	550 €	4,58 €	8,9%
Chamagnieu	526 €	4,38 €	8,4%
Villemoirieu	566 €	4,72 €	8,7%
Chozeau	566 €	4,72 €	3,4%
Courtenay	544 €	4,53 €	8,9%
Frontonas	566 €	4,72 €	7,4%
Panossas	566 €	4,72 €	8,1%
Veyssilieu	517 €	4,30 €	9,2%
Charrette - Part collectivité	543 €	4,53 €	0,4%

S'agissant du cas particulier des exploitations agricoles raccordées à l'assainissement collectif, il est proposé un dégrèvement de la part assainissement au-delà de 180 m3. La nécessité d'installation d'un compteur de parc par l'exploitant sera rappelée pour ce type de situation.

Pour information, en moyenne le prix de l'eau est estimé à 4,3 € / m3, au 1<sup>er</sup> janvier 2021 soit 2,11€ / m3 pour l'eau potable et 2,19€ / m3 pour l'assainissement, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m3 (chiffres publiés dans le dernier rapport du Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement (SISPEA) en juillet 2022). À noter que le prix du m3 d'eau est souvent plus élevé dans les petites villes et les campagnes où le tarif peut être le double du prix moyen national.

\* \*  
\*

**Service de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

**Propositions de tarifs pour les contrôles du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2023 :** une adaptation à la marge pour mieux correspondre au coût du service.

	Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	Redevance pour le contrôle de la conception d'un projet neuf ou de réhabilitation	Redevance pour le contrôle de réalisation d'une installation neuve (contrôle après travaux)	Redevance pour le contrôle de bon fonctionnement et de conformité d'installations existantes en cas de vente
<b>Sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes - PROPOSITIONS TARIFS TTC 2023</b>	30 euros*	135 euros	180 euros	165 euros

\*SOIT UN CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT A 150 EUROS

**Comparaison des propositions de tarifs 2023 avec le SIE Abrets et le SEPECC**

➤ SIE Abrets

<b>CONTRÔLE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>			
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien .....	123.00 €	10.00%	135.30 €
- Contrôle d'installation existante en cas de cession d'immeuble .....	149.00 €	10.00%	163.90 €
- Contrôle de conception et d'exécution de nouvelle installation .....	345.00 €	10.00%	379.50 €
- Contrôle de conception et d'exécution d'installation en réhabilitation .....	345.00 €	10.00%	379.50 €

➤ SEPECC

	Tarifs H.T.	Taux de T.V.A.
Contrôle périodique (étalement de la facturation sur 10 ans)	170.00	10%
Contrôle de vente (forfait)	170.00	10%
Contrôle d'une installation neuve (projet + réalisation) (forfait)	355.00	10%
Contrôle d'une installation réhabilitée (projet + réalisation) (forfait)	355.00	10%

 Tarifs des Délégations de Services Publics

**Propositions de tarifs des délégations de service public (DSP) 2023** : pas d'augmentation des parts « Régie » et application de l'évolution des prix pour les délégataires

**DSP Eau potable (prix HT)**

DSP AEP	2023						
	Part fixe		Part variable		AERMC		Facture 120 m <sup>3</sup>
	Part délégataire	Part Régie (surtaxe)	Part délégataire	Part Régie (surtaxe)	Prélèvement	Redevance pollution	
<b>Crémieu</b>	42,82 €	29 €	0,738 €	0,720 €	0,090 €	0,280 €	291,18 €
<b>Montalieu-Porcieu</b>	33,15 €	30 €	0,552 €	0,750 €	0,085 €	0,280 €	263,19 €

**DSP Assainissement (prix TTC)**

DSP ASS	2023							
	Part fixe			Part variable			AERMC	Facture 120 m <sup>3</sup>
	Part délégataire	Part Régie (surtaxe)	Part DSP (surtaxe)	Part délégataire	Part Régie (surtaxe)	Part DSP (surtaxe)	Modernisation des réseaux	
<b>Crémieu</b>	17,49 €	12,00 €	28,60 €	0,283 €	1,000 €	0,462 €	0,176 €	288,61 €
<b>Montalieu-Porcieu-Charette</b>	36,43 €	49,50 €	--	0,786 €	1,969 €	--	0,176 €	437,61 €

Conformément aux articles L2224-12 et suivants, il convient de voter une tarification selon chaque budget, équilibré en fonctionnement comme en investissement.

 **Le président propose au conseil communautaire d'approuver les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement référencés ci-dessus, applicables à compter du 1er avril 2023 et d'autoriser le prélèvement des redevances pour le compte de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (délibération 18-2023).**

→ **Le petit cycle de l'eau**

Ce secteur fait l'objet de quatre budgets annexes au budget principal.

➤ **Le budget annexe eau potable en régie**

	BP 2022	BP 2023
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	1 770 050 €	1 652 500 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	1 652 000 €	1 700 020 €
Autres charges de gestion courante (65)	50 000 €	60 000 €
Charges exceptionnelles (67)	50 000 €	11 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 522 050 €</b>	<b>3 423 520 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	329 326 €	537 940,36 €
Immobilisations corporelles (21)	441 200 €	1 143 031,85 €
Immobilisations en cours (23)	3 401 833,63 €	4 638 127,83 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 172 359,63 €</b>	<b>6 319 100,04 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	4 320 056 €	4 805 000 €
Autres produits de gestion courante (75)	18 000 €	20 000 €
Produits exceptionnels (77)		240 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 338 056 €</b>	<b>4 825 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Dotations, fonds divers et réserves (10)	1 151 889,59 €	957 435,87 €
Subventions d'investissement (13)	52 343 €	181 614 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 204 232,59 €</b>	<b>1 139 050 €</b>

Les ambitions fixées en 2021 sont d'atteindre 80 % de rendement d'eau potable. Il s'agit d'une stratégie de renouvellement patrimonial et de lutte ambitieuse contre les pertes d'eau afin de préserver la ressource. A ces objectifs, suite à la pollution s'ajoutent la recherche de nouvelles sources d'alimentation et le déploiement d'interconnexion afin de sécuriser l'alimentation.

Une autorisation de programme relative aux opérations de renouvellement des réseaux d'eau potable a été créée en 2022, elle se décompose en crédits de paiement de la façon suivante :

Montant total AP	Crédits de paiement (CP) 2022	CP 2023	CP 2024
8 500 000 €	2 500 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €

A cette ambition, s'ajoute l'objectif de renouvellement du parc compteurs.

La structuration et le renforcement des moyens d'ingénierie et des équipes travaux de la régie des eaux participe à la réalisation de ces objectifs. Un second poste de chargé d'opération est donc proposé.

Par ailleurs, l'élaboration d'un schéma directeur d'eau potable a débuté sur l'année 2022 et permettra de déterminer la stratégie à 10 ans d'entretien, de renouvellement et de développement du patrimoine d'Alimentation en Eau Potable (AEP).

➤ **Le budget annexe eau potable en Délégation de Services Publics (DSP)**

Il est désormais possible de suivre les budgets en régie et DSP en un seul budget annexe. Les dépenses et recettes de ce budget sont donc inscrites au budget eau en régie. Le résultat sera affecté au budget eau en régie au moment de son affectation définitive.

➤ **Le budget annexe assainissement en régie**

	BP 2022	BP 2023
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	1 355 237 €	2 003 500 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	753 056 €	743 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	50 000 €	60 000 €
Charges exceptionnelles (67)	25 000 €	25 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 158 293 €</b>	<b>2 831 500 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	54 000 €	705 330 €
Immobilisations corporelles (21)	379 977,88 €	710 891 €
Immobilisations en cours (23)	5 663 699,99 €	5 772 542,81 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 097 677,87 €</b>	<b>7 188 764 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	3 311 925 €	4 177 000 €
Dotations et participations (74)	70 000 €	82 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 381 925,00 €</b>	<b>4 259 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Dotations, fonds divers et réserves (10)	1 434 272,48 €	723 780,51 €
Subventions d'investissement (13)	357 065 €	1 783 707 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 791 337,48 €</b>	<b>2 507 488 €</b>

L'année 2023 va être en partie consacrée à la poursuite d'opérations initiées au cours des années antérieures. De nouveaux crédits sont inscrits pour de nouvelles opérations.

Tous les projets ont pour but d'améliorer les rejets au milieu naturel par la poursuite de la mise aux normes des stations d'épuration et les travaux de réduction des entrées d'eaux pluviales dans les réseaux.

Pour l'assainissement non collectif, l'exercice de la compétence se développe depuis le dernier trimestre 2021 avec le recrutement de deux agents Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Comme pour l'eau potable, la réalisation du schéma directeur d'assainissement a démarré en 2022 afin de déterminer la stratégie à 10 ans d'entretien, renouvellement et développement du patrimoine d'assainissement.

Deux autorisations de programme ont été créés sur ce budget :

- Une autorisation de programme relative aux travaux de construction et d'aménagements des STations d'EPurations (STEP), décomposée en crédits de paiement de la façon suivante :

Montant total AP	Crédits de paiement (CP) 2022	CP 2023	CP 2024
4 110 000 €	1 360 000 €	1 550 000 €	1 200 000 €

- Une autorisation de programme relative au renouvellement de réseaux en eaux usées, décomposée en crédits de paiement de la façon suivante :

Montant total AP	Crédits de paiement (CP) 2022	CP 2023	CP 2024
5 250 000 €	1 750 000 €	1 750 000 €	1 750 000 €

→ **Le grand cycle de l'eau**

	BP 2022	BP 2023
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	247 700 €	115 100 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	74 166 €	226 829 €
Autres charges de gestion courante (65)	207 000 €	200 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>528 866 €</b>	<b>541 929 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	155 021 €	42 000 €
Immobilisations corporelles (21)	1 051 459 €	205 000 €
Immobilisations en cours (23)		337 000 €
Subventions d'équipement versées (204)		
<b>TOTAL</b>	<b>1 206 480 €</b>	<b>584 000 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Impôts et taxes (73)	486 483 €	486 000 €
Dotations et participations (74)	15 000 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>501 483 €</b>	<b>486 000 €</b>

L'année 2023 verra la poursuite d'opérations débutées précédemment telle la renaturation de l'Amby. Les actions prévues dans le cadre de la GEStion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) vont faire l'objet d'une autorisation de programme décomposée en crédits de paiement de la façon suivante :

Total	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
2 351 000 €	998 000 €	468 000 €	381 000 €	504 000 €

Pour ce nouvel exercice, ce sont donc 468 000 € inscrits en investissement pour les projets de restauration de cours d'eau (Amby, Bordelle) et de zones humides (Rivoirettes sur le bassin versant de La Save, Sarradin et Boulieu sur le bassin versant de La Chogne) qui doivent permettre de participer à l'atteinte du bon état des eaux. L'année 2023 verra également la poursuite des travaux de restauration de la ripisylve, d'enlèvement sélectif des encombres et de plantations le long des cours d'eau.

En fonctionnement, l'étude sur la ressource en eau a pris du retard du fait de difficultés rencontrées par le prestataire, mais des avancées sur cette étude sont indispensables pour améliorer la connaissance du fonctionnement de nos cours d'eau et de nos nappes phréatiques, dans le contexte de réchauffement climatique.

Notre territoire bénéficie de la présence de zones humides sur environ 15% de sa surface. Afin de préserver la ressource en eau, de préserver la biodiversité et de s'adapter au changement climatique, l'élaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides de notre territoire est indispensable pour définir les actions à mettre en œuvre pour les préserver et/ou les restaurer.

Enfin, la communauté de communes ayant récupéré le foncier de l'ex syndicat de Morestel en janvier 2023, il est également nécessaire d'engager un plan de gestion des marais sur ce secteur ainsi que sur les parcelles de l'ex syndicat des marais de Bourgoin Jallieu dont les Balcons sont devenus propriétaires en 2021.

Parmi les recettes, 486 483 € sont inscrits au titre de la taxe GEMAPI. Les autres subventions sont évaluées à 140 000 €, elles sont attribuées notamment par l'agence de l'eau. Elles seront inscrites au budget par décisions modificatives une fois les attestations transmises.

Parallèlement, dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes adhère au SYndicat de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SYDCEHR) et à l'Établissement Public d'Aménagement de Gestion de l'Eau (EPAGE) de la Bourbre.

## L'environnement

	BP 2022	BP 2023
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	247 472 €	117 450 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	130 373 €	243 061 €
Autres charges de gestion courante (65)	226 500 €	22 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>604 345 €</b>	<b>383 011 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	15 000 €	0 €
Immobilisations corporelles (21)	17 500 €	2 500 €
Immobilisations en cours (23)	20 000 €	15 000 €
Subventions d'équipement versées (204)	5 441 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>57 941 €</b>	<b>17 500 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Dotations et participations (74)	35 744 €	35 460 €
Autres produits de gestion courante (75)	45 000 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 744 €</b>	<b>35 460 €</b>

## La biodiversité

Les actions relatives à la biodiversité s'inscrivent dans la continuité des années précédentes, suite notamment au renouvellement de la désignation de la communauté de communes comme structure animatrice du site Natura 2000, et à la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) adopté fin 2021 par le comité de pilotage.

Ainsi, dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « L'Isle Crémieu », la mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité Communale et à la préservation du patrimoine naturel du territoire, sont inscrits au budget des dépenses pour la gestion du foncier « environnement / biodiversité » de la collectivité, pour de l'expertise environnementale et pour la mise en œuvre d'actions de communication.

Concernant l'animation du site Natura 2000, l'Isle Crémieu, sont inscrits au budget des dépenses liées à l'animation du site et la poursuite des actions de communication, sensibilisation et information tels qu'indiquées dans le DOCOB et le plan de communication Natura 2000. Il s'agira de concevoir et éditer une lettre d'information comprenant, selon la thématique abordée, en lien avec les enjeux du site Natura 2000, des articles valorisant les différentes actions menées ; de réaliser des supports audio-visuels afin d'alimenter les expositions itinérantes ; d'animer des sorties, en lien avec le Département au titre de sa politique ENS.

En outre, la communauté de communes continuera à assister techniquement les acteurs du territoire Pour le volet assistance technique les actions prévues pour l'année 2023. Dans ce cadre des actions agro-environnementales seront déployées, des diagnostics agricoles seront également menés.

Des suivis biologiques seront réalisés via le recueil des données sur les habitats, espèces d'intérêt communautaire et espèces indicatrices. Concrètement pour l'année 2023, il s'agit de réaliser les suivis floristiques des parcelles identifiées afin de suivre l'état de conservation des milieux prairiaux, dont certains sont reconnus d'intérêts communautaires, et de réaliser des suivis des chauves-souris protégées sur le territoire.

Les études et inventaires faunistiques et floristiques menés dans le cadre de l'atlas de la biodiversité communales sur 20 communes du territoire (ainsi que le site du Serverin) non couvertes par des outils de préservation de la biodiversité seront réalisées entre mars et décembre 2023 et poursuivies en 2024. Des animations à destination du grand public seront également réalisées cette année (près de 55 sorties et animations prévues à destination des scolaires, périscolaires, habitants, acteurs locaux du territoire) ainsi que des formations, des supports audio-visuels (réalisation d'une série de vidéos), etc.

## Les déchets

Depuis le 1er janvier 2022, la communauté de communes adhère à un seul syndicat de collecte et de tri des ordures ménagères, le SYCLUM, aux côtés des communautés de communes Vals du Dauphiné et Val Guiers.

SYCLUM, compétent sur l'ensemble du territoire communautaire, s'est engagé dans une stratégie permettant de faire face à l'augmentation des coûts de collecte et de traitement des déchets.

Celui-ci induit notamment un besoin de financement supplémentaire du fait :

- De la faible offre des filières de tri, de traitement et de valorisation des déchets ;
- De l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) supportée par le syndicat de collecte, pour inciter à la réduction à la source des déchets (d'ici 2025, passage de 3 € à 15 € la tonne de déchets incinérés, de 17 € à 65 € la tonne de déchets enfouis) ;
- Des investissements supplémentaires nécessaires pour la réorganisation des collectes et l'acquisition des matériels nécessaires à l'élargissement du porte-à-porte des emballages ;

Après une évolution des valeurs locatives de +3,4% en 2022, elles augmenteront de +7,1% en 2023. Cette augmentation des bases taxables affectera les bases fiscales de TEOM de la communauté, évolution qui sera reversée au SYCLUM compétent en matière de déchets..

Les cotisations s'élèvent pour l'année 2023 à 8 617 000 €, en hausse par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023
<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Fiscalité locale (73)	7 702 810 €	8 617 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 702 810 €</b>	8 617 000 €
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Autres charges de gestion courante (65)	7 702 810 €	8 617 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 702 810 €</b>	8 617 000 €

## Le climat et l'énergie

Les enjeux climatiques concernent toutes les politiques publiques. Ainsi, le budget affecté concerne toutes les directions.

Le Plan Climat Air Energie Territorial a été approuvé le 15 décembre 2022. La majorité des actions qui sont déployées en 2023 concerne la sobriété, l'efficacité énergétique, dans le cadre d'un plan sobriété énergétique en cours d'élaboration, et le développement des énergies renouvelables. Le Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) est poursuivi. Les actions d'accompagnement pour la sobriété énergétique et la transition écologique sont amplifiées pour le grand public, et les collectivités, avec l'Association pour une Gestion Durable de l'Énergie (AGEDEN) Éans le cadre d'une convention triennale. Le pacte financier et fiscal envisagera la mise en place d'un conseil en énergie partagé pour l'intercommunalité et pour les communes dans le cadre d'un partenariat avec Territoire d'Énergie 38 (Territoire d'énergiesTE38) à construire. Un schéma de développement des énergies renouvelables permettra de définir les différents scénarii (70 K€ HT).

	BP 2022	BP 2023
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	0 €	68 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	0 €	131 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>199 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Subventions d'équipement versées (204)	0 €	500 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>500 000 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Dotations et participations (74)	0 €	66 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>66 000 €</b>

## La coopération

### ➤ La coopération avec les communes

	BP 2022	BP 2023
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	70 200 €	49 300 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	199 000 €	290 169 €
Autres charges de gestion courante (65)	1 666 151 €	1 806 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 935 351 €</b>	<b>2 145 469,00 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	20 500 €	22 000 €
Subventions d'équipement versées (204)		1 605 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 500 €</b>	<b>1 627 000 €</b>

La coopération avec les communes est un enjeu majeur de ce mandat. Des pistes de réflexion et des actions sont d'ores et déjà menées au travers des dispositions suivantes :

- Portage du service d'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes.
  - Abonnement annuel (1 790 € HT soit 2 148 € TTC) à la plateforme de dématérialisation des marchés publics de DEMATIS et mise à disposition aux communes qui souhaitent l'utiliser,
  - Maintenance annuelle du logiciel LiaWeb (rédaction et suivi des marchés), 6 924,75 € HT soit 8 309,70 € TTC,
  - Abonnement annuel au site achatpublic.info qui permet des informations en continu en matière de commande publique : 588 € HT soit 600,34 € TTC,
- L'intercommunalité prend en charge pour le compte des communes le soutien juridique via un abonnement SVP (40 637 euros HT). Plus précisément deux contrats sont supportés par la communauté de communes à ce jour : un contrat pour les questions internes à la communauté de communes. Cet outil permet principalement aux communes et aux agents de la communauté de communes de poser des questions juridiques par téléphone. Les réponses sont apportées immédiatement après quelques recherches effectuées par l'interlocuteur, ou ultérieurement pour des questions plus complexes.
  - Abonnement pour la prise en charge de la protection des données (Règlement Général de la Protection des Données (RGDP)) et la cybersécurité fait l'objet d'un contrat territorial (20 000 euros HT). Pour 2023, il est en effet proposé une évolution. En effet, le diagnostic de la conformité des traitements de données, un accompagnement dans la mise en conformité et une mission de Délégué de Protection des Données pour une durée d'un an est aujourd'hui terminée.

Dans le cadre de la coopération avec les communes, la solution forfaitaire avec un portage de la communauté de communes est décidée. Cela permettra d'évaluer les sollicitations reçues par le délégué à la protection des données sur une année afin d'envisager une internalisation de cette fonction au sein des services de la communauté de communes et une mutualisation avec les communes.

- Déploiement des groupements de commandes

La mise en conformité, le déploiement du périmètre (eau et assainissement) ainsi que l'accélération des capacités à faire de la communauté de communes, auxquelles s'ajoutent les démarches systématiques de groupement de commandes avec les communes, entraînent de fait une charge supplémentaire pour le service achat. Le renforcement de ce service par la création d'un poste de gestionnaire commande publique et intégrant le conseil aux communes pourra être envisagé. Son financement pourra être réfléchi dans le cadre du pacte financier et fiscal.

- Financement de la participation du territoire communautaire au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) dont la cotisation pour 2023 s'élève un peu moins de 1,8 M€.

- Secrétariat mobile

Les communes ont sollicité la mise à disposition d'une secrétaire mobile afin de pallier l'absence de leur personnel administratif depuis de nombreuses années. Suite à la création du secrétariat général par délibération du 22 octobre 2020, le recrutement d'une secrétaire mobile s'est finalisé en fin d'année 2021, permettant un rapide démarrage des missions de remplacement auprès des communes. Des critères de priorisation permettant de répondre aux demandes des communes ont été définis par le comité de travail mutualisation et coopération.

➤ **Le conseil de développement**

20 000 euros permettront au conseil de développement de faire des études, de former ses membres et de prendre en charge un conférencier. Il envisage également de faire des publications afin de mobiliser les usagers du territoire.

● **Les fonctions supports**

Les fonctions supports regroupent un ensemble de moyens humains et financiers à disposition des autres domaines et participent à la mise en œuvre des politiques publiques sur les différents secteurs :

- La direction générale et le cabinet
- La communication
- Les finances, les affaires juridiques et la commande publique
- Les moyens généraux
- Les ressources humaines
- Les systèmes d'information
- La gestion patrimoniale
- L'urbanisme et le foncier.

<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	1 271 425 €	1 511 887 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	2 812 570 €	2 927 585 €
Autres charges de gestion courante (65)	556 000 €	635 000,00 €
Charges exceptionnelles (67)	17 000 €	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 639 995 €</b>	<b>5 089 472,00 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	456 150 €	646 470 €
Immobilisations corporelles (21)	650 500 €	1 503 405,15 €
Immobilisations en cours (23)	11 175 174,87 €	14 093 215,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 281 824,87 €</b>	<b>16 243 090,21 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Fiscalité locale (73)	19 889 032 €	20 395 857 €
Dotations et participations (74)	4 578 435 €	6 415 640,00 €
Autres produits de gestion courante (75)	96 451 €	72 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 563 918 €</b>	<b>26 883 497,00 €</b>
<b>Investissement</b>		
Dotations, fonds divers et réserves (10)	800 000 €	5 582 742,46 €
Subventions d'investissements reçues (13)	399 034 €	420 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 199 034 €</b>	<b>6 002 742 €</b>

### **Zoom sur les domaines transverses assurés par les fonctions supports**

Il est opportun de mettre en évidence les fonctions supports dont les crédits impactent chacun des domaines présentés ci-dessus.

#### ➤ **Le numérique et les systèmes d'information**

La communauté de communes a élaboré et validé son premier schéma directeur informatique et numérique territorial en 2022. Il est piloté par des vice-présidents communautaires et par des élus communaux.

Structuration du système d'information

Développement des coopérations territoriales en matière de numérique et de systèmes d'information

Déploiement des usages numériques pour les habitants du territoire

Ainsi, afin d'inscrire ce schéma dans une programmation pluriannuelle, une autorisation de programme décomposée en crédits de paiement de la façon suivante a été créée en 2022 :

Total	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
2 200 000 €	600 000 €	800 000 €	800 000 €

La communauté de communes s'est dotée en 2022 de serveurs qui permettront de proposer des espaces de stockage et d'archivage partagés. Une politique d'équipement est en cours de finalisation. L'année 2023 permettra de déployer des premiers partages logiciels tel le système d'information des ressources humaines pour les communes qui le souhaitent. Une assistance à maîtrise d'ouvrage va également être lancée pour le renouvellement du site communautaire ainsi que de ceux des communes le souhaitant, ce site hébergera une plateforme de services afin que les habitants puissent accéder aux services du territoire sur une seule interface (centre de loisirs, crèches, cantine, tourisme, etc...)

#### ➤ **La communication**

2023 va être marquée par le déploiement des engagements et actions adoptés par le conseil communautaire pour répondre aux enjeux majeurs identifiés dans le socle du projet de territoire. Toute la stratégie de communication devra donc être déployée en cohérence avec ces enjeux : une communication plus éthique, plus durable et plus positive soit une communication plus responsable.

Une enveloppe de 211 400 € au service de la communication institutionnelle et de la communication des services est prévue. L'impact budgétaire du coût du papier est significatif pour tout le volet impression (magazine et support projet de territoire notamment). L'événementiel avec les événements vélo, Fitdays,...continue d'être une composante essentielle de la stratégie de communication. Le format vidéo sera également utilisé pour de nombreuses thématiques.

### ➤ La gestion patrimoniale

La politique patrimoniale de la communauté de communes représente un enjeu fort au regard de son patrimoine conséquent et diversifié ainsi que des projets et ambitions intercommunaux.

Une autorisation de programme a été créée pour l'aménagement du bâtiment annexe au siège à Arandon-Passins.

Ce programme se décompose de la façon suivante :

Total	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
3 900 000 €	250 000 €	2 500 000 €	1 150 000 €

Sur l'année 2023, ce sont 1,67 M € consacrés à l'usage, l'entretien, la maintenance et le maintien en bon état du patrimoine communautaire.

En investissement, ce sont 4,7 M € prévus, pour l'ensemble des investissements relatifs au patrimoine communautaire. Des autorisations de programme seront nécessaires concernant l'aménagement du bâtiment annexe à Arandon, la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Morestel.

### ➤ Les ressources humaines

Il est précisé que la communauté de communes doit présenter chaque année un état des postes au moment du vote du budget. Celui-ci intègre l'ensemble des postes de l'intercommunalité et est financé sur deux budgets : le budget principal et le budget annexe eau en régie (avec refacturation ensuite au budget annexe assainissement en régie). Le budget 2023 relatif aux ressources humaines traduit la formalisation de la structuration de l'établissement, débutée au début du mandat et visant à accompagner la mise en œuvre du projet de territoire. Il s'agit d'un budget de cadrage de la seconde partie du mandat.

#### **Budget principal : la poursuite d'un processus de réorganisation au service du renforcement de la capacité à faire.**

Structuration d'une organisation aboutie dans une logique de renforcement de l'ingénierie interne et d'internalisation des compétences lorsque cela est pertinent ou nécessaire et définition quantitative et qualitative des effectifs indispensables pour porter le projet de territoire : création de 23 postes budgétaires sur la période 2021-2022 budgétisés en année pleine pour 2023.

En complément de la structuration de son organisation, la collectivité souhaite également accélérer la mise en œuvre de son projet de territoire en s'appuyant sur l'émergence de fonctions nouvelles en lien avec l'intégration de nouvelles compétences, la déclinaison de priorités ou d'ambitions nouvelles ou encore avec des opportunités de financement.

#### **Un poste nécessaire au déploiement de l'action :**

- Un poste de gestionnaire de la commande publique.

#### **Un poste lié aux enjeux majeurs :**

- Un poste de chef de projet étude déploiement stratégie mobilité en contrat de projet de 24 mois.

#### **Des postes financés :**

- Un poste de chef de service développement touristique et direction OT mis à disposition de l'EPIC, en lieu et place du poste de responsable. Une facturation est mise en place.
- Chef de projet expertise cycle de l'eau/Marais financé en partie sur Gemapi avec une prise en charge d'une partie étude de la ressource.

Pour un coût annuel de **210 000€**.

#### **Intégration de 4 structures enfance et petites enfances en DSP au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

- Création de 33 postes budgétaire au conseil communautaire du 15 décembre 2022

Pour un coût annuel de **1 225 000€**.

**Définition d'une politique employeur ambitieuse s'appuyant sur les 3 axes de développement** qui vise à assurer un pilotage optimisé et partagé des ressources humaines et à mettre en œuvre une gestion prospective des compétences et des effectifs et développer l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail conformément aux délibérations du conseil communautaire du 15 décembre 2022

La politique employeur s'inscrit donc dans l'ensemble des démarches conduites par la communauté de communes et a pour objectif de placer les ressources humaines qui la composent au cœur de la mise en œuvre du projet de territoire.

Il s'agit à travers la politique employeur, de définir le pacte social visant à valoriser l'implication des agents au service du territoire, au regard des attendus de son projet.

- La refonte du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).
- L'attribution de titres-restaurant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.
- La mise en œuvre d'un plan de formation mutualisé (Cf. charges de fonctionnement à caractère général).

**Les éléments exogènes (évaluation en année pleine) :**

- La revalorisation du point d'indice (+3.5%), du Salaire Minimum de Croissance (SMIC +1.8%) ainsi que les rééchelonnements indiciaires associés en année pleine.
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) évalué à 1,75%.

L'intégration de l'ensemble de ces éléments en consolidation des mouvements de personnel (balance entrées/sorties) se traduit par une évaluation du **chapitre 012 du budget à 11 085 000 € pour l'exercice 2023** dont **1 700 000 €** inscrits au budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Parallèlement, les recettes de fonctionnement relatives aux postes bénéficiant de financement s'élèveront à **497 000€**.

**Tableau des emplois au 23/03/2023**

filière	cat	grades	Total emploi de la communauté communes	Total emploi	TC	TNC	emploi non pourvu
administrative	A	DGS communes 40 000 à 80 000 habts	1	1	1		0
	A	DGA 40 000 à 150 000 habts	0	0	0		
	A	directeur cabinet	1	1	1		
	A	directeur	0				
	A	attaché hors classe	1	1	1		
	A	attaché principal	3	2	2		
	A	attaché territorial	11	11	11		
	A	attaché territorial non permanent	2	1	1		
	B	rédacteur principal 1er classe	5	5	4	1	
	B	rédacteur principal 2ième classe	3	3	3		
	B	rédacteur territorial	18	13	13		
	B	rédacteur non permanent	1	1	1		
	C	adjoint administratif principal 1ere classe	4	3	3		
C	adjoint administratif principal 2ième classe	10	9	9			
C	adjoint administratif	9	7	7			
<b>total filière administrative</b>			<b>69</b>	<b>58</b>	<b>57</b>	<b>1</b>	<b>11</b>
technique	A	ingénieur	10	9	9		1
	A	ingénieur principal	2	2	2		
	B	technicien principal 1ère classe	1	1	1		
	B	technicien principal 2ème classe	1	1	1		
	B	technicien	12	10	10		2
	B	technicien non permanent	3	2	2		1
	C	agent maîtrise principal	2	2	2		
	C	agent maîtrise	8	6	6		2
	C	adjoint technique principal 1ère classe	3	3	3		
	C	adjoint technique principal 2è classe	4	4	3	1	
	C	adjoint technique	32	30	21	9	2
	C	adjoint technique - emplois non permanents	2				2
<b>total filière technique</b>			<b>80</b>	<b>70</b>	<b>60</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
médico sociale	A	puéricultrice	4	4	4		1
	A	puéricultrice hors classe	2	2	2		
	A	psychomotricien	1	1	1		
	A	infirmière soins généraux	2	2	2		
	A	éducateur jeunes enfants classe exceptionnelle	5	5	5		
	A	éducateur jeunes enfants	10	10	10		
	A	assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	2	2	2		
	A	assistant socio-éducatif	4	4	3	1	
	B	auxiliaire puériculture classe supérieure	2	2	1	1	
	B	auxiliaire puériculture classe normale	32	31	24	7	
	C	agent social principal 1ère classe	0				
	C	agent social principal 2ème classe	1	1	1		
	C	agent social	35	35	29	6	
<b>total filière sociale</b>			<b>100</b>	<b>99</b>	<b>84</b>	<b>15</b>	<b>1</b>
culturelle	B	assistant enseignement artistique principal 1ère classe	0		0		0
	B	assistant enseignement artistique principal 2ème classe	3	3	1	2	
	B	assistant enseignement artistique	1	1	1	1	
<b>total filière culturelle</b>			<b>4</b>		<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
animation	B	animateur principal 2ème classe	1	1	1		1
	B	animateur	2	1	1		
	C	adjoint animation principal 2ème classe	3	3	3		
	C	adjoint animation	40	38	10	28	
	C	adjoint animation	41	41	1	40	
<b>total filière animation</b>			<b>87</b>	<b>84</b>	<b>16</b>	<b>68</b>	<b>3</b>
sport	A	conseiller des APS	1	1	1		0
	B	éducateur des APS principal 2è classe	2	2	2		
	B	éducateur des APS	2	2	2		
<b>total filière sport</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
total			345				25

 Le président propose au conseil communautaire de voter l'état des postes suivant le tableau présenté ci-dessus (délibération n°19-2023).

## **b – Le cycle budgétaire 2023 de la communauté de communes**

Après la présentation budgétaire par politique publique, il convient d'en avoir une lecture réglementaire s'intégrant dans un cycle budgétaire classique pour l'ensemble des budgets de la collectivité.

### **1. Le budget principal**

#### **1.1 Situation financière à l'issue de l'exercice 2022**

A la clôture de l'exercice 2022, la situation financière du budget général reste saine. Les niveaux d'épargne baissent, ce qui est cohérent avec l'avancée de la structuration de l'intercommunalité. Elle est aujourd'hui structurée à la hauteur de ses ambitions pour déployer les actions et piloter le déploiement du projet de territoire. L'épargne brute est arrêtée à 3,8 M, comme il a été vu lors du débat d'orientations budgétaires.

Il est à noter que le niveau d'épargne nette est quasiment similaire du fait du faible endettement de la communauté de communes.

Globalement, les dépenses réelles et recettes réelles suivent la même progression.

L'encours de dette au 31 décembre 2022 s'élevait à 1 580 656,20 €, avec un ratio de désendettement sensiblement bas de 0,3.

#### **1.2 Reprise anticipée des résultats 2022 – Budget principal (délibération 20-2023)**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales, la communauté de communes a la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte administratif correspondant.

Cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement et/ou les excédents générés, sur l'exercice précédent, et de déterminer, dès le stade du vote du budget primitif, les conditions de l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours.

En raison de la finalisation des opérations de rapprochement entre le compte de gestion et le compte administratif, il est proposé d'utiliser ce dispositif.

Des ajustements seront le cas échéant apportés lors de l'approbation du compte de gestion et du compte administratif par voie de budget supplémentaire (décision modificative) des budgets primitifs 2023.

Au regard des éléments du compte de gestion provisoire établi à l'issue de la journée complémentaire, les résultats prévisionnels se présentent comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	2 177 721,80 €
Résultats antérieurs reportés	8 715 464,00 €
Résultats 2022 budget construction location bâtiments industriels	-167 700,89 €
Résultats à affecter	10 725 484,91 €
<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice	433 885,32 €
Résultats antérieurs reportés	10 616 609,80 €
Résultats 2022 budget construction location bâtiments industriels	-108 429,89 €
Résultat cumulé (001)	10 942 065,23 €
Solde des restes à réaliser	-1 246 209,17 €
Besoin de financement	
Affectation au 1068	5 362 742,46 €
Report en recettes de fonctionnement (R002)	5 362 742,45 €

À l'issue de l'exercice 2022, les résultats repris de façon anticipée s'établissent à :

- 10 725 484,91 € en excédent de fonctionnement
- 10 942 065,23 € en excédent d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter de manière anticipée les résultats de façon suivante :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, 5 362 742,45 €
- Au compte 1068, en recettes d'investissement, 5 362 742,46 €
- Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 10 942 065,23 €.

### **1.3 La fiscalité adaptée (délibérations n°21-2023 à 25-2023)**

Les principales recettes de la collectivité sont des recettes fiscales (chapitre 73 – impôts et taxes). Conformément aux dispositions du code général des impôts et aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire doit procéder au vote des taux et produits de fiscalité locale, chaque année.

#### La Cotisation Foncière des Entreprises (délibération 21-2023)

Les principales recettes de la collectivité sont des recettes fiscales (chapitre 73 – impôts et taxes). Conformément aux dispositions du code général des impôts et aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire doit procéder au vote des taux et produits de fiscalité locale, chaque année.

*\*La CET était jusqu'en 2022 également composée de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) non soumise à un vote de taux. Celle-ci a été supprimée par la loi de finances et sera compensée dès cette année par une part de TVA.*

Il est proposé pour l'exercice 2023 de reconduire le taux de CFE à savoir 22,13%

#### La taxe sur le foncier bâti (délibération 22-2023)

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est un impôt non levé par la communauté de communes. Il est proposé pour l'exercice 2023 de voter un taux égal à 0%.

#### La Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) (délibération 23-2023)

Il est proposé pour l'exercice 2023 de reconduire le taux de TFPNB à savoir 2,48%.

#### La taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) (délibération 24-2023)

La taxe GEMAPI est une taxe affectée afin de financer l'exercice de la compétence. Par délibération du 25 septembre 2018, la communauté de communes a instauré cette taxe et il est proposé de voter un produit pour l'exercice 2022 fixé à 486 000 €.

#### La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) (délibération 25-2023)

Il est rappelé que la TEOM a vocation à financer le service de collecte et de traitement des ordures ménagères. Le taux de cette taxe est donc fixé afin de suivre la participation versée par la communauté de communes auprès du SYCLUM, chargés de la collecte des déchets.

Le taux voté pour l'année 2022 était de 10,98 %.

La contribution au SYCLUM, pour 2023, s'élève à un montant prévisionnel de 8 617 000 €, hausse explicitée ci-dessus. Celle-ci est partiellement absorbée par la hausse des bases prévisionnelle notifiée. Aussi, il est proposé de maintenir le taux à 10,98 %.

- **Le président propose de voter les différents taux et produit tels que présentés ci-dessus (délibérations 21-2023 à 25-2023).**

#### 1.4 Le budget primitif (délibération n°26-2023)

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP2023
013	Atténuations de charges	30 000 €	30 000 €	150 000 €	400%
70	Produits des services et ventes diverses	1 016 440 €	1 016 440 €	1 403 094 €	38%
73	Impôts et taxes	9 836 670 €	9 836 670 €	13 753 570 €	40%
731	Fiscalité locale	17 583 300 €	17 583 300 €	15 885 287 €	-10%
74	Dotations, subventions et participations	8 825 900 €	8 825 900 €	9 709 554 €	10%
75	Autres produits de gestion courante	295 800 €	295 800 €	173 433 €	-41%
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
002	Résultats de fonctionnement reporté	8 715 464 €	8 715 464 €	5 362 742,45 €	-38%
<b>Total</b>		<b>46 303 574 €</b>	<b>46 303 574 €</b>	<b>46 437 680,45 €</b>	<b>0%</b>

Les recettes sont inscrites avec prudence mais sincérité budgétaire.

Les produits des services sont en hausse notamment du fait de l'intégration des structures petite enfance et enfance en régie directe auparavant gérées en délégation de service public, tout comme les subventions et participations dans une moindre proportion. Néanmoins, les capacités d'action de l'intercommunalité étant renforcées, les projets feront l'objet de recherches de financement, certaines demandes étant d'ores et déjà en cours.

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP2023
011	Charges à caractère général	4 190 000 €	4 190 000 €	4 500 000 €	7%
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 863 000 €	8 863 000 €	11 085 000 €	25%
014	Atténuations de produits	10 327 434 €	10 327 434 €	10 457 040 €	1%
65	Autres charges de gestion courante	14 657 000 €	14 657 000 €	12 765 342 €	-13%
66	Charges financières	31 140 €	31 140 €	39 500 €	27%
67	Charges exceptionnelles	145 500 €	145 500 €	15 500 €	-89%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 549 370 €	1 549 370 €	2 000 000 €	29%
023	Virement à la section d'investissement	6 540 130 €	6 540 130 €	5 575 298,45 €	-15%
<b>Total</b>		<b>46 303 574 €</b>	<b>46 303 574 €</b>	<b>46 437 680,45 €</b>	<b>0%</b>

Les charges à caractère général sont inscrites à hauteur de 4,5 M€.

Les charges de personnel sont portées à 11,085 millions d'€ tenant en compte de la poursuite de la structuration de la collectivité et de l'intégration du personnel affecté aux structures petite enfance et enfance reprises en régie directe au 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Les autres charges de gestion courante sont portées à 12,765 millions d'€.

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP2023
10222	FCTVA	800 000 €	800 000 €	220 000 €	-73%
1068	Réserve (excédent fonctionnement reporté)			5 362 742,46 €	
13	Subventions d'investissement	1 044 000 €	1 044 000 €	420 000 €	-60%
27	Autres immobilisations financières (recettes)	208 000 €	208 000 €	208 000 €	0%
024	Produits de cessions			920 000 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 549 370 €	1 549 370 €	2 000 000 €	29%
021	Virement de la section de fonctionnement	6 895 870 €	6 540 130 €	5 575 298,45 €	-19%
001	Solde d'exécution section d'invest.reporté	10 616 609,80 €	10 616 609,80 €	10 942 065,23 €	3%
<b>Total</b>		<b>21 113 849,80 €</b>	<b>20 758 109,80 €</b>	<b>25 648 106,14 €</b>	<b>21%</b>

Pour cet exercice 2023, 50% de l'excédent de fonctionnement est affecté au compte 1068, chapitre 10, pour 5,362 M €, entraînant une augmentation importante de ce chapitre.

Les subventions à percevoir au chapitre 13 sont inscrites avec prudence notamment du fait de lancement de projets et donc de la perception réelle des recettes à venir sur les exercices concomitants ou suivants l'achèvement de la réalisation des projets.

Un produit de cession pour 920 000 € est inscrit au chapitre 024 pour la vente du bâtiment de Saint-Chef

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP2023
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	180 170 €	188 510 €	190 000 €	5%
20	Immobilisations incorporelles	1 132 000 €	1 132 000 €	1 163 079,18 €	3%
204	Subventions d'équipement versées	2 071 000 €	2 071 000 €	4 025 678,29 €	94%
21	Immobilisations corporelles	4 350 000 €	4 350 000 €	3 769 727,89 €	-13%
23	Immobilisations en cours	13 374 679,80 €	13 004 099,80 €	16 333 620,78 €	22%
26	Participations et créances rattachées	6 000 €	6 000 €	166 000 €	2667%
27	Autres immobilisations financières	0 €	6 500 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €		
<b>Total</b>		<b>21 113 849,80 €</b>	<b>20 758 109,80 €</b>	<b>25 648 106,14 €</b>	<b>21%</b>

L'ensemble des dépenses d'investissement des services sont imputées aux chapitres 20, 21 et 23.

Une enveloppe globalisée d'un montant de 10 M € est inscrite au chapitre 23, en complément des dépenses des services intégrées.

Le chapitre 204 est en augmentation du fait de l'inscription de l'enveloppe de 1 000 000 euros destinée à soutenir des projets communaux et au report des crédits non réalisés sur la première année du dispositif.

- **Le président propose au conseil communautaire de voter le budget primitif du budget principal (délibérations 26-2023).**

## 1.5 Les autorisations de programme du budget principal (délibérations 27-2023 à 30-2023)

Pour cet exercice 2023, il est proposé de créer trois nouvelles autorisations de programme qui ont été présentées dans la description des politiques publiques et qui sont les suivantes :

	TOTAL	2023	2024	2025
MSP Morestel AP-2023-001	2 900 000€	200 000,00 €	1 600 000,00 €	1 100 000,00 €
Serverin AP-2023-002	3 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 500 000,00 €	500 000,00 €
Aménagements étangs de la serre Ap-2023-003	257 000,00 €	100 000,00 €	107 000,00 €	50 000,00 €

Parallèlement, il est proposé de modifier l'autorisation de programme AP-2022-001 relative à l'aménagement de l'espace France services à Villemoirieu, afin de tenir compte des crédits de paiement réalisés sur l'exercice 2022 et ceux nécessaires sur l'exercice 2023, de la façon suivante :

Montant total AP	Réalisé 2022	CP 2023
550 000 €	46 600 €	503 400 €

## 2. Les budgets annexes économie

### 2.1 Budget ZA Isle Crémieu

✓ Le compte administratif (délibération 35-2023)

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	113 000,00 €	113 000,00 €	11 431,25 €	10%
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	5 000,00 €		
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €		
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	347 197,00 €	347 197,00 €	33 679,75 €	
023	Virement à la section d'investissement	176 741,62 €	176 741,62 €		
<b>Total</b>		<b>642 938,62 €</b>	<b>642 938,62 €</b>	<b>45 111,00 €</b>	<b>10%</b>

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation
70	Produits des services	90 900,00 €	90 900,00 €	181 803,00 €	200%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	117 196,00 €	117 196,00 €	33 883,00 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté	434 842,62 €	434 842,62 €		
<b>Total</b>		<b>642 938,62 €</b>	<b>642 938,62 €</b>	<b>215 686,00 €</b>	<b>104%</b>

### Dépenses d'investissement

Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation
16	Emprunt	1 153 258,05 €	1 153 258,05 €		0%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	117 196,00 €	117 196,00 €	33 883,00 €	29%
<b>Total</b>		<b>1 270 454,05 €</b>	<b>1 270 454,05 €</b>	<b>33 883,00 €</b>	<b>3%</b>

### Recettes d'investissement

Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation
024	Produit de cessions				
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	347 197,00 €	347 197,00 €	33 679,75 €	10%
27	Autres immobilisations financières		0,00 €	14 871,57 €	
021	Virement de la section d'investissement	176 741,62 €	176 741,62 €		
001	Solde de la section d'investissement reporté	746 515,43 €	746 515,43 €		
<b>Total</b>		<b>1 270 454,05 €</b>	<b>1 270 454,05 €</b>	<b>48 551,32 €</b>	<b>9%</b>

Le taux de réalisation pour les dépenses de fonctionnement est relativement faible et il s'agit principalement de frais liés aux ventes de terrains (géomètre, frais de notaire).

#### ✓ Les résultats (délibération n°39-2023)

A l'issue de l'exercice 2022, les résultats définitifs s'établissent à :

- 605 417,62 € en excédent de fonctionnement
- 761 183,75 € en excédent d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter de façon suivante :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, le résultat cumulé de 605 417,62 €
- Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 761 183,75 €.

✓ **Budget primitif (délibération n°40-2023)**

La section de fonctionnement s'équilibre à 722 613,62 €.

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	BP 2023	Evolution BP 2022/BP 2023
011	Charges à caractère général	113 000,00 €	113 000,00 €	130 000,00 €	15%
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0%
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	0%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	347 197,00 €	347 197,00 €	347 197,00 €	0%
023	Virement à la section d'investissement	176 741,62 €	176 741,62 €	239 416,62 €	35%
<b>Total</b>		<b>642 938,62 €</b>	<b>642 938,62 €</b>	<b>722 613,62 €</b>	<b>12%</b>

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	BP 2023	Evolution BP 2022/BP 2023
70	Produits des services	90 900,00 €	90 900,00 €		-100%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	117 196,00 €	117 196,00 €	117 196,00 €	0%
002	Résultat de fonctionnement reporté	434 842,62 €	434 842,62 €	605 417,62 €	39%
<b>Total</b>		<b>642 938,62 €</b>	<b>642 938,62 €</b>	<b>722 613,62 €</b>	<b>12%</b>

La section d'investissement s'équilibre à 1 347 797,37 €.

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	BP 2023	Evolution BP 2022/BP 2023
16	Emprunt	1 153 258,05 €	1 153 258,05 €	1 230 601,37 €	7%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	117 196,00 €	117 196,00 €	117 196,00 €	0%
<b>Total</b>		<b>1 270 454,05 €</b>	<b>1 270 454,05 €</b>	<b>1 347 797,37 €</b>	<b>6%</b>

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	BP 2023	Evolution BP 2022/BP 2023
024	Produit de cessions				
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	347 197,00 €	347 197,00 €	347 197,00 €	0%
27	Autres immobilisations financières		0,00 €		
021	Virement de la section d'investissement	176 741,62 €	176 741,62 €	239 416,62 €	35%
001	Solde de la section d'investissement reporté	746 515,43 €	746 515,43 €	761 183,75 €	2%
<b>Total</b>		<b>1 270 454,05 €</b>	<b>1 270 454,05 €</b>	<b>1 347 797,37 €</b>	<b>6%</b>

## 2.2 Budget ZA Pays des Couleurs

✓ Le compte administratif (délibération n°36-2023)

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation 2022
011	Charges à caractère général	241 850 €	241 850 €	48 886,81 €	20,21%
012	Charges de personnel				
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	1 000 €	1 000 €		0,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	3 198 870 €	3 187 020 €	3 187 019,66 €	100,00%
002	Résultat de fonctionnement reporté				
023	Virement à la section d'investissement	60 787,46 €	84 487,46 €		
<b>Total</b>		<b>3 502 507,46 €</b>	<b>3 514 357,46 €</b>	<b>3 235 906,47 €</b>	<b>92,08%</b>

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation 2022
70	Produits des services	229 500 €	229 500 €	467 900,03 €	203,88%
75	Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	0,02 €	
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	3 187 020 €	3 198 870 €	2 768 006,44 €	86,53%
002	Résultat de fonctionnement reporté	85 987,46 €	85 987,46 €		
<b>Total</b>		<b>3 502 507,46 €</b>	<b>3 514 357,46 €</b>	<b>3 235 906,49 €</b>	<b>92,08%</b>

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation 2022
16	Emprunt	644 653,31 €	668 353,31 €	208 000 €	31,12%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	3 198 870 €	3 198 870 €	2 768 006,44 €	86,53%
<b>Total</b>		<b>3 843 523,31 €</b>	<b>3 867 223,31 €</b>	<b>2 976 006,44 €</b>	<b>76,95%</b>

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation 2022
024	Produit de cessions				
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	3 187 020 €	3 187 020 €	3 187 019,66 €	100,00%
021	Virement de la section d'investissement	60 787,76 €	84 487,46 €		
001	Solde de la section d'investissement reporté	595 715,85 €	595 715,85 €		
<b>Total</b>		<b>3 843 523,61 €</b>	<b>3 867 223,31 €</b>	<b>3 187 019,66 €</b>	<b>82,41%</b>

Le taux de réalisation pour les dépenses de fonctionnement est relativement faible du fait de l'état d'avancée sur le projet d'extension du parc d'activités des Couleurs à Arandon-Passins.

✓ **Les résultats (délibération n°41-2023)**

A l'issue de l'exercice 2022, les résultats définitifs s'établissent à :

- 85 987,48 € en excédent de fonctionnement
- 806 729,07 € en excédent d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter de façon suivante :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, le résultat cumulé de 85 987,48 €
- Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 806 729,07 €.

✓ **Le budget primitif (délibération n°42-2023)**

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 229 010,48 €.

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP 2023
011	Charges à caractère général	241 850 €	241 850 €	375 000 €	55%
012	Charges de personnel				
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	3 198 870 €	3 187 020 €	2 768 010 €	-13%
002	Résultat de fonctionnement reporté				
023	Virement à la section d'investissement	60 787,46 €	84 487,46 €	85 000,48 €	40%
<b>Total</b>		<b>3 502 507,46 €</b>	<b>3 514 357,46 €</b>	<b>3 229 010,48 €</b>	<b>-8%</b>
Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP 2023
70	Produits des services	229 500 €	229 500 €	61 723 €	-73%
75	Autres produits de gestion courante	0 €	0 €		
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	3 187 020 €	3 198 870 €	3 081 300 €	-3%
002	Résultat de fonctionnement reporté	85 987,46 €	85 987,46 €	85 987,48 €	0%
<b>Total</b>		<b>3 502 507,46 €</b>	<b>3 514 357,46 €</b>	<b>3 229 010,48 €</b>	<b>-8%</b>

La section d'investissement s'équilibre à 3 659 739,55 €.

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP 2023
16	Emprunt	644 653,31 €	668 353,31 €	578 439,55 €	-10%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	3 198 870 €	3 198 870 €	3 081 300 €	-4%
<b>Total</b>		<b>3 843 523,31 €</b>	<b>3 867 223,31 €</b>	<b>3 659 739,55 €</b>	<b>-5%</b>

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP 2023
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	3 187 020 €	3 187 020 €	2 768 010 €	-13%
021	Virement de la section d'investissement	60 787,76 €	84 487,46 €	85 000,48 €	40%
001	Solde de la section d'investissement reporté	595 715,85 €	595 715,85 €	806 729,07 €	35%
<b>Total</b>		<b>3 843 523,61 €</b>	<b>3 867 223,31 €</b>	<b>3 659 739,55 €</b>	<b>-5%</b>

## 2.3 Budget ZA Rondeau

### ✓ Le compte administratif (délibération 37-2023)

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation 2022
011	Charges à caractère général	2 333 706,55 €	2 333 706,55 €	876 653,26 €	37,56%
65	Autres charges de gestion courante	1 000 €	1 000 €	0,10 €	0,01%
66	Charges financières				
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 696 511 €	1 696 511 €	0 €	0,00%
023	Virement à la section d'investissement				
002	Résultat de fonctionnement reporté				
<b>Total</b>		<b>4 031 217,55 €</b>	<b>4 031 217,55 €</b>	<b>876 653,36 €</b>	<b>21,75%</b>

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation 2022
70	Produits des services	0 €	0 €	36,53 €	
73	Impôts et taxes				
74	Subventions et participations				
75	Autres produits de gestion courante	2 000 000 €	2 000 000 €		
77	Produits exceptionnels				
013	Atténuations de charges				
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 692 832 €	1 692 832 €	0 €	0,00%
002	Résultat de fonctionnement reporté	338 385,55 €	338 385,55 €		
<b>Total</b>		<b>4 031 217,55 €</b>	<b>4 031 217,55 €</b>	<b>36,53 €</b>	<b>0,00%</b>

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation 2022
16	Emprunt	3 679 €	3 679 €	0 €	0,00%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 692 832 €	1 692 832 €	0 €	0,00%
<b>Total</b>		<b>1 696 511 €</b>	<b>1 696 511 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0,00%</b>

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation 2022
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 696 511 €	1 696 511 €	0 €	0,00%
021	Virement de la section d'investissement				
001	Solde de la section d'investissement reporté				
<b>Total</b>		<b>1 696 511 €</b>	<b>1 696 511 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0,00%</b>

Les ventes

sur ce budget sur l'exercice 2022 notamment en raison de la réalisation des travaux en cours d'achèvement pour l'extension du parc d'activités du Rondeau

✓ **Les résultats (délibération n°43-2023)**

A l'issue de l'exercice 2022, les résultats définitifs s'établissent à :

- 538 231,28 € en déficit de fonctionnement

Il est donc proposé d'affecter de façon suivante :

- Au compte 002, en dépenses de fonctionnement, le résultat cumulé de 538 231,28 €

✓ **Le budget primitif (délibération n°44-2023)**

Suite à l'achèvement des travaux d'extension du parc d'activités du Rondeau sur 2023 (dépenses de fonctionnement), les recettes de fonctionnement (chapitre 70) sont en forte hausse du fait des ventes de terrains à venir au cours de l'année.

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 604 742,28 €

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP 2023
011	Charges à caractère général	2 333 706,55 €	2 333 706,55 €	1 369 000 €	-41%
65	Autres charges de gestion courante	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0%
66	Charges financières				
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 696 511 €	1 696 511 €	1 696 511 €	0%
023	Virement à la section d'investissement				
002	Résultat de fonctionnement reporté	0 €		538 231,28 €	
<b>Total</b>		<b>4 031 217,55 €</b>	<b>4 031 217,55 €</b>	<b>3 604 742,28 €</b>	<b>-11%</b>

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	BP 2023	Evolution BP 2022/BP 2023
70	Produits des services	0 €	0 €	1 171 345 €	
73	Impôts et taxes				
74	Subventions et participations				
75	Autres produits de gestion courante	2 000 000 €	2 000 000 €	740 565,28 €	-63%
77	Produits exceptionnels				
013	Atténuations de charges				
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 692 832 €	1 692 832 €	1 692 832 €	0%
002	Résultat de fonctionnement reporté	338 385,55 €	338 385,55 €		-100%
<b>Total</b>		<b>4 031 217,55 €</b>	<b>4 031 217,55 €</b>	<b>3 604 742,28 €</b>	<b>-11%</b>



La section d'investissement s'équilibre à 1 696 511 €.

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	BP 2023	Evolution BP 2022/BP 2023
16	Emprunt	3 679 €	3 679 €	3 679 €	0%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 692 832 €	1 692 832 €	1 692 832 €	0%
<b>Total</b>		<b>1 696 511 €</b>	<b>1 696 511 €</b>	<b>1 696 511 €</b>	<b>-11%</b>

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	BP 2023	Evolution BP 2022/BP 2023
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 696 511 €	1 696 511 €	1 696 511 €	0%
021	Virement de la section d'investissement				
001	Solde de la section d'investissement reporté				
<b>Total</b>		<b>1 696 511 €</b>	<b>1 696 511 €</b>	<b>1 696 511 €</b>	<b>0%</b>

#### 2.4 Budget Bâtiment construction location

✓ Le compte administratif (délibération n°38-2023)

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation 2022
011	Charges à caractère général	29 710,00 €	29 710,00 €	12 998,07 €	44%
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	2 200,00 €	1 156,61 €	53%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	52 689,00 €	52 689,00 €	32 846,00 €	62%
002	Résultat de fonctionnement reporté	141 525,36 €	141 525,36 €		
023	Virement à la section d'investissement	312 075,64 €	310 875,64 €		
<b>Total</b>		<b>537 000,00 €</b>	<b>537 000,00 €</b>	<b>47 000,68 €</b>	<b>9%</b>

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation 2022
70	Produits des services	500 000,00 €	500 000,00 €		
74	Subventions et participations				
75	Autres produits de gestion courante	37 000,00 €	37 000,00 €	20 825,15 €	56%
<b>Total</b>		<b>537 000,00 €</b>	<b>537 000,00 €</b>	<b>20 825,15 €</b>	<b>4%</b>

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation 2022
16	Emprunt	228 203,86 €	227 003,86 €	4 715,11 €	2%
001	Solde de la section d'investissement reporté	136 560,78 €	136 560,78 €		
10	Dotations, fonds divers et réserves				
<b>Total</b>		<b>364 764,64 €</b>	<b>363 564,64 €</b>	<b>4 715,11 €</b>	<b>1%</b>

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation 2022
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	52 689,00 €	52 689,00 €	32 846,00 €	62%
16	Emprunt				
021	Virement de la section d'investissement	312 075,64 €	310 875,64 €		
<b>Total</b>		<b>364 764,64 €</b>	<b>363 564,64 €</b>	<b>32 846,00 €</b>	<b>9%</b>

Les recettes de fonctionnement proviennent de la location des deux bâtiments industriels situés sur la zone d'activités du Mont Revolon à Montalieu-Vercieu et sur la zone d'activités du Bert aux Avenières Veyrins-Thuellin.

✓ **Les résultats (délibération n°45-2023)**

Par délibération du 15 décembre 2022, ce budget annexe est clôturé au 31 décembre 2022. Ainsi, il convient de procéder à la constatation des résultats définitifs à l'issue de l'exercice 2022. Ces résultats sont repris au budget primitif du budget principal pour 2023.

Les résultats définitifs constatés s'établissent à :

- 167 700,89 € en déficit de fonctionnement
- 108 429,89 € en déficit d'investissement.

- **Le président propose au conseil communautaire de voter les comptes de gestion des budgets annexes suivants :**
  - **ZA Isle Crémieu (délibération n°31-2023)**
  - **ZA Pays des Couleurs (délibération n°32-2023)**
  - **ZA du Rondeau (délibération n°33-2023)**
  - **Bâtiment, construction, location (délibération n°34-2023)**
  
- **Le président propose au conseil communautaire de voter les comptes administratifs des budgets annexes suivants :**
  - **ZA Isle Crémieu (délibération n°35-2023)**
  - **ZA Pays des Couleurs (délibération n°36-2023)**
  - **ZA du Rondeau (délibération n°37-2023)**
  - **Bâtiment, construction, location (délibération n°38-2023)**
  
- **Le président propose au conseil communautaire d'affecter les résultats 2022 du budget annexe ZA Isle Crémieu (délibération 39-2023)**
  
- **Le président propose au conseil communautaire le vote du budget primitif du budget annexe ZA Isle Crémieu (délibération 40-2023)**
  
- **Le président propose au conseil communautaire d'affecter les résultats 2022 du budget annexe ZA Pays des Couleurs (délibération 41-2023)**
  
- **Le président propose au conseil communautaire le vote du budget primitif du budget annexe ZA Pays des Couleurs (délibération 42-2023)**
  
- **Le président propose au conseil communautaire d'affecter les résultats 2022 du budget annexe ZA Rondeau (délibération 43-2023)**
  
- **Le président propose au conseil communautaire le vote du budget primitif du budget annexe ZA Rondeau (délibération 44-2023)**
  
- **Le président propose au conseil communautaire de constater les résultats définitifs 2022 du budget annexe construction, location (délibération 45-2023)**

### **3. Budgets annexes eau et assainissement**

En revanche, les résultats des budgets eau et assainissement en DSP sont repris dans ces dits budgets et feront l'objet d'une intégration aux budgets en régie lors de leur clôture, par voie de décisions modificatives aux budgets primitifs. Ainsi, afin d'équilibrer les sections d'investissement des budgets eau potable et assainissement en régie, il est inscrit une recette d'emprunt dont la mobilisation sera réinterrogée au moment de l'intégration des résultats des budgets en DSP.

Les budgets primitifs proposés pour l'eau potable et l'assainissement en régie intègrent pour 2023 les crédits en recettes et en dépenses nécessaires à l'exercice de la compétence en délégation de service public. Ces crédits étaient auparavant inscrits aux budgets eau potable et assainissement en DSP, budgets pour lesquels il sera procédé à leur clôture au cours de l'année 2023.

#### **3.1- Budget eau en régie**

✓ **Reprise anticipée des résultats 2022 budget eau potable en régie (délibération 48-2023)**

En raison de la finalisation des opérations de rapprochement entre le compte de gestion et le compte administratif, il est proposé de procéder à la reprise anticipée des résultats.

Au regard des éléments du compte de gestion provisoire établi à l'issue de la journée complémentaire, les résultats prévisionnels se présentent comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	718 255,29 €
Résultats antérieurs reportés	1 675 334,39 €
Résultats à affecter	2 393 589,68 €
<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice	-25 075,28 €
Résultats antérieurs reportés	1 544 786,65 €
Résultat cumulé (001)	1 519 711,37 €
Solde des restes à réaliser	-726 100,04 €
Besoin de financement	
Affectation au 1068	957 435,87 €
Report en recettes de fonctionnement (R002)	1 436 153,81 €

A l'issue de l'exercice 2022, les résultats repris de façon anticipée s'établissent à :

- 2 393 589,68 € en excédent de fonctionnement
- 1 519 711,37 € en excédent d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter de manière anticipée les résultats de façon suivante :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, 1 436 153,81 €
- Au compte 1068, en recettes d'investissement, 957 435,87 €
- Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 1 519 711,37 €.

✓ **Le budget primitif (délibération n°49-2023)**

La section de fonctionnement s'équilibre à 7 181 153,81 €.

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP2023
70	Produits des services	4 320 056 €	4 320 056 €	4 805 000 €	11%
013	Atténuations de charge				
74	Subventions et participations				
75	Autres produits de gestion courante	18 000 €	18 000 €	20 000 €	11%
76	Produits financiers				
77	Recette exceptionnelles	240 000 €	240 000 €	240 000 €	0%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	650 000 €	650 000 €	680 000 €	5%
013	Atténuations de charge				
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 675 334,39 €	1 675 334,39 €	1 436 153,81 €	-14%
<b>Total</b>		<b>6 903 390,39 €</b>	<b>6 903 390,39 €</b>	<b>7 181 153,81 €</b>	<b>4%</b>

Les recettes au chapitre 70 ont été inscrites au regard de la tarification proposée appliquée au prorata de la durée d'application sur l'année 2022, ainsi qu'au regard du réalisé 2021.

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP2023
011	Charges à caractère général	1 770 050 €	1 709 700 €	1 652 500 €	-7%
012	Charges de personnel	1 652 000 €	1 652 000 €	1 700 020 €	3%
014	Atténuations de produits	850 000 €	850 000 €	500 000 €	-41%
65	Autres charges de gestion courante	50 000 €	60 000 €	60 000 €	20%
66	Charges financières	116 000 €	129 350 €	157 780 €	36%
67	Charges exceptionnelles	50 000 €	87 000 €	11 000 €	-78%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 016 270 €	1 016 270 €	1 500 000 €	48%
023	Virement à la section d'investissement	1 399 070,39 €	1 399 070,39 €	1 599 853,81 €	14%
<b>Total</b>		<b>6 903 390,39 €</b>	<b>6 903 390,39 €</b>	<b>7 181 153,81 €</b>	<b>4%</b>

Les charges de personnel en hausse également du fait du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) prennent en compte la structuration de la régie telle qu'actée lors du conseil communautaire du 27 janvier dernier.

Les remboursements des redevances à l'Agence de l'eau sont en augmentation également (chapitre 014).

La section d'investissement s'équilibre à 7 329 780,04 €.

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP2023
024	Produit de cessions				
041	Opération patrimoniale				
10222	FCTVA	35 000 €	35 000 €		
10251	Dons et legs en capital				
1068	Réserves	1 116 889,59 €	1 116 889,59 €	957 435,87 €	-14%
13	Subventions d'investissement	52 343 €	52 343 €	181 614 €	247%
16	Emprunt			1 571 164,99 €	
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 016 270 €	1 016 270 €	1 500 000 €	48%
021	Virement de la section d'investissement	1 399 070,39 €	1 399 070,39 €	1 599 853,81 €	14%
001	Solde de la section d'investissement reporté	1 544 786,55 €	1 544 786,55 €	1 519 711,37 €	-2%
<b>Total</b>		<b>5 164 359,53 €</b>	<b>5 164 359,53 €</b>	<b>7 329 780,04 €</b>	<b>42%</b>

Les recettes d'investissement se composent du solde reporté de l'exercice pour 1,519 M€ en 001, de la dotation aux amortissements pour 1,5 M€ (chapitre 040), de l'affectation d'une partie du résultat en réserve au 1068 ainsi que d'une recette d'emprunt pour équilibrer la section dans l'attente de l'intégration des résultats du budget en DSP.

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP2023
16	Emprunt	342 000 €	407 270 €	330 680 €	-3%
20	Immobilisations incorporelles	329 326 €	329 326 €	537 940,36 €	63%
21	Immobilisations corporelles	441 200 €	441 200 €	1 143 031,85 €	159%
23	Immobilisations en cours	3 401 833,63 €	3 336 563,63 €	4 638 127,83 €	36%
27	Dépôt et cautionnement				
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	600 000 €	650 000 €	680 000 €	13%
041	Opérations patrimoniales	50 000 €	0 €		
<b>Total</b>		<b>5 164 359,63 €</b>	<b>5 164 359,63 €</b>	<b>7 329 780,04 €</b>	<b>42%</b>

## 1.5 Budget assainissement en régie (délibérations 46-2023)

### ✓ Reprise anticipée des résultats 2022 budget assainissement en régie

En raison de la finalisation des opérations de rapprochement entre le compte de gestion et le compte administratif, il est proposé de procéder à la reprise anticipée des résultats.

Au regard des éléments du compte de gestion provisoire établi à l'issue de la journée complémentaire, les résultats prévisionnels se présentent comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	520 976,79 €
Résultats antérieurs reportés	1 251 408,72 €
Résultats à affecter	1 772 385,51 €
<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice	-653 474,08 €
Résultats antérieurs reportés	2 806 442,67 €
Résultat cumulé (001)	2 152 968,59 €
Solde des restes à réaliser	-321 748,04 €
Besoin de financement	
Affectation au 1068	73 780,51 €
Report en recettes de fonctionnement (R002)	1 698 605,00 €

A l'issue de l'exercice 2022, les résultats repris de façon anticipée s'établissent à :

- 1 772 385,51 € en excédent de fonctionnement
- 2 152 968,59 € en excédent d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter de manière anticipée les résultats de façon suivante :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, 1 698 605 €
- Au compte 1068, en recettes d'investissement, 73 780,51 €
- Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 2 152 968,59 €.

✓ **Le budget primitif (délibération n°47-2023)**

La section de fonctionnement s'équilibre à 6 782 605 €.

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP2023
70	Produits des services	3 311 925 €	3 311 925 €	4 177 000 €	26%
74	Subventions et participations	70 000 €	70 000 €	82 000 €	17%
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Recette exceptionnelles				
013	Atténuations de charge				
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	750 000 €	750 000 €	825 000 €	10%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 251 408,72 €	1 251 408,72 €	1 698 605 €	36%
<b>Total</b>		<b>5 383 333,72 €</b>	<b>5 383 333,72 €</b>	<b>6 782 605 €</b>	<b>26%</b>

Les crédits inscrits pour les produits des services tiennent compte du réalisé 2022, de l'augmentation des tarifs proposée lors de ce conseil communautaire et proratisée sur le reste de l'année 202 ainsi que des crédits de recettes relatifs à l'exercice de la compétence en DSP.

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP2023
011	Charges à caractère général	1 355 237 €	1 705 237 €	2 003 500 €	48%
012	Charges de personnel	753 056 €	753 056 €	743 000 €	-1%
014	Atténuations de produits	390 000 €	390 000 €	265 000 €	-32%
65	Autres charges de gestion courante	50 000 €	50 000 €	60 000 €	20%
66	Charges financières	406 000 €	411 600 €	436 105 €	7%
67	Charges exceptionnelles	25 000 €	33 000 €	25 000 €	0%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 407 491 €	1 407 491 €	3 250 000 €	131%
023	Virement à la section d'investissement	996 549,72 €	632 949,72 €		-100%
<b>Total</b>		<b>5 383 333,72 €</b>	<b>5 383 333,72 €</b>	<b>6 782 605 €</b>	<b>26%</b>

Les charges à caractère général (011) sont en augmentation notamment du fait de l'inscription des crédits de dépenses de l'exercice assainissement en DSP.

Les charges de personnel consistent en une refacturation du budget de l'eau en régie à ce budget.

La section d'investissement s'équilibre à 9 126 138,96 €.

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP2023
1022	FCTVA	600 000 €	600 000 €	650 000 €	8%
10251	Dons et legs en capital				
1068	Réserves	834 272,48 €	834 272,48 €	73 780,51 €	-91%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 407 491 €	1 407 491 €	3 250 000 €	131%
13	Subventions d'investissement	1 022 722 €	1 022 722 €	1 783 707 €	74%
16	Emprunt	0 €	0 €	1 215 682,86 €	
021	Virement de la section d'investissement	996 549,72 €	632 949,72 €	0,00 €	-100%
001	Solde de la section d'investissement reporté	2 806 442,67 €	2 806 442,67 €	2 152 968,59 €	-23%
<b>Total</b>		<b>7 667 477,87 €</b>	<b>7 303 877,87 €</b>	<b>9 126 138,96 €</b>	<b>19%</b>

Les recettes reprennent en 1068 l'affectation d'une partie du résultat, le résultat reporté (001) ainsi que les subventions d'investissement (13) ainsi qu'une recette d'emprunt pour équilibrer la section d'investissement dans l'attente de l'intégration des résultats du budget en DSP.

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP2023
16	Emprunt	819 800 €	853 950 €	1 112 375 €	36%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	750 000 €	750 000 €	825 000 €	10%
20	Immobilisations incorporelles	54 000 €	54 000 €	705 330 €	1206%
21	Immobilisations corporelles	379 977,88 €	379 977,88 €	710 891,15 €	87%
23	Immobilisations en cours	5 663 699,99 €	5 265 949,99 €	5 772 542,81 €	2%
001	Solde de la section d'investissement reporté		0 €		
<b>Total</b>		<b>7 667 477,87 €</b>	<b>7 303 877,87 €</b>	<b>9 126 138,96 €</b>	<b>19%</b>

En dépenses d'investissement, les crédits relatifs aux opérations de travaux (chapitre 23) se maintiennent du fait des crédits votés en autorisations de programme. Elles concernent les travaux évoqués précédemment. Les crédits relatifs au remboursement des emprunts (chapitre 16) sont en augmentation du fait de la prévision des échéances d'emprunt antérieurement inscrits sur le budget annexe assainissement en DSP.

## 1.6 Budget eau en DSP

### ✓ Reprise anticipée des résultats 2022 budget eau en DSP (délibération 52-2023)

En raison de la finalisation des opérations de rapprochement entre le compte de gestion et le compte administratif, il est proposé de procéder à la reprise anticipée des résultats.

Au regard des éléments du compte de gestion provisoire établi à l'issue de la journée complémentaire, les résultats prévisionnels se présentent comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	367 811,72 €
Résultats antérieurs reportés	485 984,23 €
Résultats suite à reprise de compétence	232 782,37 €
Résultats à affecter	1 086 578,32 €
<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice	47 030,80 €
Résultats antérieurs reportés	11 099,91 €
Résultats suite à reprise de compétence	186 396,46 €
Résultat cumulé (001)	244 527,17 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €
Affectation au 1068	434 631,33 €
Report en recettes de fonctionnement (R002)	651 946,99 €

A l'issue de l'exercice 2022, les résultats repris de façon anticipée s'établissent à :

- 1 086 578,32 € en excédent de fonctionnement
- 244 527,17 € en excédent d'investissement.

Il est précisé que ces résultats prennent en compte les résultats d'un ancien gestionnaire non encore repris à ce jour suite au transfert de la compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il est donc proposé d'affecter de manière anticipée les résultats de façon suivante :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, 651 946,99 €
- Au compte 1068, en recettes d'investissement, 434 631,33 €
- Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 244 527,17 €.

✓ **Le budget primitif (délibération n°53-2023)**

Au regard du fait qu'au cours de l'année 2023, il sera procédé à la clôture de ce budget eau en DSP, le budget primitif proposé prévoit uniquement la reprise et l'affectation des résultats, ainsi que des enveloppes de dépenses d'équilibre (au chapitre 011 en fonctionnement et au chapitre 23 en investissement).

La section de fonctionnement s'équilibre à 651 946,99 €.

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP2023
70	Produits des services	405 000 €	405 000 €		-100%
75	Autres produits de gestion courante				
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	30 000 €	30 000 €		-100%
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	485 984,23 €	485 984,23 €	651 946,99 €	34%
<b>Total</b>		<b>920 984,23 €</b>	<b>920 984,23 €</b>	<b>651 946,99 €</b>	<b>-29%</b>

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP2023
011	Charges à caractère général	39 000 €	39 000 €	651 946,99 €	1572%
65	Autres charges de gestion courante	2 000 €	2 000 €		-100%
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	1 000 €		-100%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	291 987,85 €	291 987,85 €		-100%
023	Virement à la section d'investissement	586 996,38 €	586 996,38 €		-100%
<b>Total</b>		<b>920 984,23 €</b>	<b>920 984,23 €</b>	<b>651 946,99 €</b>	<b>-29%</b>

La section d'investissement s'équilibre à 679 158,50 €.

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP2023
024	Produit de cessions				
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	291 987,85 €	291 987,85 €		-100%
1068	Dotations et fonds divers en réserves	101 703,22 €	101 703,22 €	434 631,33 €	327%
16	Emprunt				
458201	opération pour compte de tiers				
021	Virement de la section d'investissement	586 996,38 €	586 996,38 €		-100%
001	Solde de la section d'investissement reporté	11 099,91 €	11 099,91 €	244 527,17 €	2103%
<b>Total</b>		<b>991 787,36 €</b>	<b>991 787,36 €</b>	<b>679 158,50 €</b>	<b>-32%</b>

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP2023
13	Subventions d'investissements				
16	Emprunts				
20	Immobilisations incorporelles	30 000 €	30 000 €		-100%
21	Immobilisations corporelles	20 000 €	20 000 €		-100%
23	Immobilisations en cours	911 787,36 €	911 787,36 €	679 158,50 €	-26%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	30 000 €	30 000 €		-100%
001	Solde de la section d'investissement reporté				
<b>Total</b>		<b>991 787,36 €</b>	<b>991 787,36 €</b>	<b>679 158,50 €</b>	<b>-32%</b>

## 1.7 Budget assainissement en DSP

### ✓ Reprise anticipée des résultats 2022 budget assainissement en DSP (délibération 50-2023)

En raison de la finalisation des opérations de rapprochement entre le compte de gestion et le compte administratif, il est proposé de procéder à la reprise anticipée des résultats.

Au regard des éléments du compte de gestion provisoire établi à l'issue de la journée complémentaire, les résultats prévisionnels se présentent comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	839 343,74 €
Résultats antérieurs reportés	697 441,27 €
Résultats suite à reprise de compétence	295 667,68 €
Résultats à affecter	1 832 452,69 €
<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice	-291 884,12 €
Résultats antérieurs reportés	-464 726,08 €
Résultats suite à reprise de compétence	2 058 977,01 €
Résultat cumulé (001)	1 302 366,81 €
Solde des restes à réaliser	
Besoin de financement	
Affectation au 1068	732 981,08 €
Report en recettes de fonctionnement (R002)	1 099 471,61 €

A l'issue de l'exercice 2022, les résultats repris de façon anticipée s'établissent à :

- 1 832 452,69 € en excédent de fonctionnement
- 1 302 366,81 € en excédent d'investissement.

Il est précisé que ces résultats prennent en compte les résultats d'un ancien gestionnaire non encore repris à ce jour suite au transfert de la compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il est donc proposé d'affecter de manière anticipée les résultats de façon suivante :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, 1 099 471,61 €
- Au compte 1068, en recettes d'investissement, 732 981,08 €
- Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 1 302 366,81€.

✓ **Le budget primitif (délibération n°51-2023)**

Au regard du fait qu'au cours de l'année 2023, il sera procédé à la clôture de ce budget assainissement en DSP, le budget primitif proposé prévoit uniquement la reprise et l'affectation des résultats, des enveloppes de dépenses d'équilibre (au chapitre 011 en fonctionnement et au chapitre 23 en investissement), et des crédits nécessaires à la régularisation d'écriture, en accord avec le trésor public.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 099 471,61 €.

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP2023
70	Produits des services	837 000 €	837 000 €		-100%
75	Autres produits de gestion courante				
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	75 000 €	75 000 €		-100%
002	Résultat de fonctionnement reporté	697 441,27 €	697 441,27 €	1 099 471,61 €	58%
<b>Total</b>		<b>1 609 441,27 €</b>	<b>1 609 441,27 €</b>	<b>1 099 471,61 €</b>	<b>-32%</b>

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP2023
011	Charges à caractère général	42 390 €	42 390 €	1 054 356,61 €	2387%
65	Autres charges de gestion courante	100 €	100 €		-100%
66	Charges financières	100 896,23 €	100 896,23 €	45 115,00 €	-55%
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	10 000 €		-100%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	915 271,74 €	915 271,74 €		-100%
023	Virement à la section d'investissement	540 783,30 €	540 783,30 €		-100%
<b>Total</b>		<b>1 609 441,27 €</b>	<b>1 609 441,27 €</b>	<b>1 099 471,61 €</b>	<b>-32%</b>

La section d'investissement s'équilibre à 2 035 347,99 €.

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP2023
024	Produit de cessions				
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	915 271,74 €	915 271,74 €		-100%
1068	Dotation et fonds diverses en réserves	162 348,37 €	162 348,37 €	732 981,08 €	351%
13	Subventions d'investissement	635 050 €	635 050 €		-100%
16	Emprunt				
021	Virement de la section d'investissement	540 783,30 €	540 783,30 €		-100%
001	Solde de la section d'investissement reporté			1 302 366,81 €	
<b>Total</b>		<b>2 253 453,41 €</b>	<b>2 253 453,41 €</b>	<b>2 035 347,89 €</b>	<b>-10%</b>

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Budget primitif 2023	Evolution BP 2022/BP2023
16	Emprunt	224 900 €	224 900 €	102 000 €	-55%
20	Immobilisations incorporelles	50 000 €	50 000 €		-100%
21	Immobilisations corporelles	26 000 €	26 000 €		-100%
23	Immobilisations en cours	1 412 827,33 €	1 412 827,33 €	1 933 347,99 €	37%
26	Participations et créances				
27	Autres immobilisations financières				
458106	Opération pour compte de tiers				
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	75 000 €	75 000 €		
001	Solde de la section d'investissement reporté	464 726,08 €	464 726,08 €		
<b>Total</b>		<b>2 253 453,41 €</b>	<b>2 253 453,41 €</b>	<b>2 035 347,99 €</b>	<b>-10%</b>

- **Le président propose au conseil communautaire de voter la reprise anticipée des résultats des budgets annexes eau et assainissement en DSP (délibérations 50-2023 et 52-2023).**
- **Le président propose au conseil communautaire de voter la reprise anticipée des résultats des budgets annexes eau et assainissement en régie (délibérations 46-2023 et 48-2023).**
- **Le président propose au conseil communautaire de voter le budget primitif pour le budget eau en DSP (délibération 53-2023).**
- **Le président propose au conseil communautaire de voter budget primitif pour le budget assainissement en DSP (délibérations 51-2023).**
- **Le président propose au conseil communautaire de voter le budget primitif pour le budget eau en régie (délibérations 49-2023).**
- **Le président propose au conseil communautaire de voter budget primitif pour le budget assainissement en régie (délibérations 46-2023).**

2. **Ressources humaines : Renfort du secrétariat mobile – Convention avec le Centre de Gestion de l'Isère**  
→ **Rapporteur : monsieur Blanc, vice-président en charge de l'administration générale**

### **RAPPORT**

La communauté de communes Les Balcons du Dauphiné est régulièrement à la recherche de candidats pour occuper divers postes.

Pour venir en aide aux collectivités du Département dans le recrutement, le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère (CDG38), a mis en place un service d'intérim piloté par son service emploi. Ce dispositif facilite le remplacement du personnel titulaire momentanément absent ou le renforcement ponctuel des équipes de travail.

L'adhésion de la communauté de communes à ce dispositif revêt un intérêt certain : par exemple par ce biais, elle pourra intégrer pour 6 mois une personne exerçant des fonctions dévolues à un(e) secrétaire de mairie et qu'elle mettra ensuite à disposition de ses communes membres.

Le Centre de Gestion demande à la collectivité, pour assurer ce service, en sus du remboursement des traitements et des charges patronales s'attachant à la mission, une participation forfaitaire, de 8 % sur la totalité des sommes engagées, correspondant aux frais de gestion.

→ **Le président propose aux membres du conseil communautaire de recourir au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public.**

## Développement et cohérence territoriale

3. Développement économique et touristique : Approbation du budget de l'office de tourisme  
 → Rapporteur : madame Luzet, vice-présidente en charge de la politique touristique

### RAPPORT

- ✓ Le compte administratif (délibération n°55-2023)

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation 2022
011	Charges à caractère général	266 741,17 €	266 741,17 €	208 297,54 €	78%
012	Charges de personnel	400 800 €	400 800 €	375 963,46 €	94%
65	Autres charges de gestion courante	11 000 €	11 000 €	10 901,92 €	99%
67	Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €	
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	8 554 €	8 554 €	6 792,70 €	79%
023	Virement à la section d'investissement	55 541 €	55 540,50 €		
<b>Total</b>		<b>742 635,67 €</b>	<b>742 635,67 €</b>	<b>601 955,62 €</b>	<b>81%</b>

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation 2022
70	Produits des services	13 600 €	13 600 €	32 239,70 €	237%
74	Subventions et participations	508 536 €	508 536 €	440 291,70 €	87%
75	Autres produits de gestion courante	106 464 €	106 464 €	96 740,11 €	91%
77	Recette exceptionnelles	39 000 €	39 000 €	58 465,08 €	150%
013	Atténuations de charge	0 €	0 €	1 985,43 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté	75 035,67 €	75 035,67 €		
<b>Total</b>		<b>742 635,67 €</b>	<b>742 635,67 €</b>	<b>629 722,02 €</b>	<b>85%</b>

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation 2022
13	Subventions d'investissements				
16	Emprunt				
20	Immobilisations incorporelles	36 000 €	36 000 €	35 332,59 €	98%
21	Immobilisations corporelles	28 094,50 €	28 094,50 €	8 212,11 €	29%
001	Solde de la section d'investissement reporté	22 372,93 €	22 372,93 €		
<b>Total</b>		<b>86 467,43 €</b>	<b>86 467,43 €</b>	<b>43 544,70 €</b>	<b>50%</b>

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation 2022
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	8 554 €	8 554 €	6 792,70 €	79%
10	Dotation et fonds diverses en réserves	22 372,93 €	22 372,93 €	22 372,93 €	100%
021	Virement de la section de fonctionnement	55 540,50 €	55 540,50 €		
001	Solde de la section d'investissement reporté				
<b>Total</b>		<b>86 467,43 €</b>	<b>86 467,43 €</b>	<b>29 165,63 €</b>	<b>34%</b>

✓ **Le budget primitif (délibération 56-2023)**

La section de fonctionnement s'équilibre à 824 050,07 €.

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	BP 2023	Evolution BP 2022/BP 2023
011	Charges à caractère général	266 741,17 €	266 741,17 €	277 000 €	4%
012	Charges de personnel	400 800 €	400 800 €	423 000 €	6%
65	Autres charges de gestion courante	11 000 €	11 000 €	11 120 €	1%
67	Charges exceptionnelles	0 €	0 €		
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	8 554 €	8 554 €	61 000 €	613%
023	Virement à la section d'investissement	55 540,50 €	55 540,50 €	51 930,07 €	-7%
<b>Total</b>		<b>742 635,67 €</b>	<b>742 635,67 €</b>	<b>824 050,07 €</b>	<b>11%</b>

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + BS + DM) 2022	BP 2023	Evolution BP 2022/BP 2023
70	Produits des services	13 600 €	13 600 €	28 000 €	106%
74	Subventions et participations	508 536 €	508 536 €	590 000 €	16%
75	Autres produits de gestion courante	106 464 €	106 464 €	170 000 €	60%
77	Recette exceptionnelles	39 000 €	39 000 €	0 €	-100%
002	Résultat de fonctionnement reporté	75 035,67 €	75 035,67 €	36 050,07 €	-52%
<b>Total</b>		<b>742 635,67 €</b>	<b>742 635,67 €</b>	<b>824 050,07 €</b>	<b>11%</b>

La section d'investissement s'équilibre à 179 682,07€.

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	BP 2023	Evolution BP 2022/BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	36 000 €	36 000 €	39 050,07 €	8%
21	Immobilisations corporelles	28 094,50 €	28 094,50 €	103 880 €	270%
001	Solde de la section d'investissement reporté	22 372,93 €	22 372,93 €	36 752 €	64%
<b>Total</b>		<b>86 467,43 €</b>	<b>86 467,43 €</b>	<b>179 682,07 €</b>	<b>108%</b>

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2022	Total prévu (BP + DM) 2022	BP 2023	Evolution BP 2022/BP 2023
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	8 554 €	8 554 €	61 000 €	613%
10	Dotation et fonds diverses en réserves	22 372,93 €	22 372,93 €	66 752,00 €	198%
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunt				
021	Virement de la section de fonctionnement	55 540,50 €	55 540,50 €	51 930,07 €	-7%
001	Solde de la section d'investissement reporté				
<b>Total</b>		<b>86 467,43 €</b>	<b>86 467,43 €</b>	<b>179 682,07 €</b>	<b>108%</b>

4. **Développement économique et touristique : Attribution de la subvention à l'office de tourisme**  
→ **Rapporteur : madame Luzet, vice-présidente en charge de la politique touristique**

#### **RAPPORT**

Pour rappel, la mise en œuvre de la politique de développement touristique est assurée par l'office de tourisme des Balcons du Dauphiné constitué sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (ÉPIC). Son financement se compose d'une subvention de fonctionnement de la communauté de communes qui en a la tutelle, mais également du reversement de la taxe de séjour perçue par la communauté de communes et de recettes propres (autres subventions publiques sur des projets spécifiques et chiffre d'affaires boutique et visites du patrimoine).

Il est proposé de reconduire le même niveau de subvention que l'année dernière, à savoir 420 000 €. Pour information, la taxe de séjour s'est élevée à 170 000 € en 2022 contre 110 000 € l'année précédente.

**● Le président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 420 000 € pour l'exercice 2023 de l'ÉPIC de l'office de tourisme des Balcons du Dauphiné.**

## 5. Développement du cyclotourisme : Déploiement des équipements vélo sur le territoire

→ Rapporteur : madame Luzet, vice-présidente en charge de la politique touristique

### RAPPORT

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné porte une politique de développement du cyclotourisme, notamment par la mise en tourisme de la ViaRhôna et de la voie verte. Afin de profiter au maximum de ces infrastructures et du flux croissant de cyclotouristes sur le territoire, ainsi qu'en donnant la possibilité aux habitants de se rapprocher des points d'intérêts touristiques de la communauté de communes, cette dernière a choisi de mettre en place un programme d'aide à la mise en place de petits équipements vélo ainsi que de stations vélo.

Dans le cadre de la stratégie de mise en tourisme des vélo-routes sur le territoire, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné a décidé de conduire un plan d'actions visant à déployer des équipements vélo sur son territoire. Ce plan d'actions s'articule en 3 actions : cyclotouristes.

1. *AAP1 – La mise en place de vélo-stations par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné sur les lieux d'importance touristique du territoire. On entend ici par « station vélo » un ensemble d'équipements situés sur un même espace : arceaux, consignes, mobilier d'entretien (pompes, auto-réparation). Les communes concernées sont : Brangues, Crémieu, Hières-sur-Amby, La Balme-les-Grottes, La Vallée Bleue, Morestel et Vertrieu ;  
Le financement de ces stations est à hauteur d'une subvention LEADER de 78 607€ pour un montant de dépenses de 94 039,44€ TTC.*
2. *AAP2 – Un appel à projets à destination des communes : la communauté de communes des Balcons du Dauphiné a effectué un recensement des besoins des communes de son territoire, pour réaliser un groupement d'achats.  
Les communes contribuent au financement à hauteur de 20% du montant TTC soit 19 702,85€.  
La communauté de communes des balcons du Dauphiné bénéficie d'une subvention LEADER d'un montant de 63 049,11€ pour un total de dépenses de 118 190,22€ TTC.*
3. *AAP3 – Le même appel à projets a été mis en place à destination des socio-professionnels, selon les mêmes modalités.  
Les socio-professionnels contribuent au financement à hauteur de 20% du montant TTC soit 17 944,63€.  
La communauté de communes des balcons du Dauphiné bénéficie d'une subvention LEADER d'un montant de 57 422,82€ pour un total de dépenses de 107 667,78€ TTC.*

Ces prestations n'incluent pas la pose de la signalétique qui sera à la charge des communes par la suite.

Pour la mise en place de cette action, la communauté de communes a adhéré à la Centrale d'Achats des Transports Publics (CATP) en mai 2022 afin de bénéficier des conseils des experts de la CATP et d'accéder à tous les services de l'association, notamment la réduction des délais d'achats, la négociation de tarifs préférentiels. L'objectif étant de pouvoir bénéficier de l'expertise technique de la CATP sur ce segment d'achats et de prix optimisés du fait du volume de commande mutualisées.

La CATP s'occupant des procédures de consultation pour le compte de ses adhérents. La communauté de communes, en faisant appel à la centrale d'achat, est réputée avoir respecté ses obligations en matière de publicité et de mise en concurrence conformément à la réglementation en matière de commande publique.

Sur la base d'un catalogue de produits, la commande réalisée contient :

- Différents garages à vélos sécurisés : arceaux, box, consignes...
- Petits équipements vélo : pompes, stations de réparation, arceaux, recharges de vélo à assistance électrique ...

La commande globale pour ces trois appels à projets s'élève à 266 701,80€ HT soit 319 897,44€ TTC.

La subvention LEADER demandée pour ces trois appels à projets s'élève à 199 078,93€.

Les cotisations des communes et socio-professionnels s'élèvent à 37 647,48€.

Le reste à charge de la communauté de communes dans le cadre de ces appels à projets s'élève ainsi à 83 171,04€.

	Total des AAP		AAP1		AAP2		AAP3	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
	266 701,80 €	319 897,44 €	78 366,20 €	94 039,44 €	98 514,23 €	118 190,22 €	89 723,15 €	107 667,78 €
Cotisations	37 647,48 €		- €		19 702,85 €		17 944,63 €	
LEADER	199 078,93 €		78 607,00 €		63 049,11 €		57 422,82 €	
RAC CCBD	83 171,04 €		15 432,44 €		35 438,26 €		32 300,33 €	

- Le président propose au conseil communautaire d'autoriser l'achat d'équipements vélos par le biais de la Centrale d'Achats des Transports Publics, pour un montant total de 319 897,44€ TTC

## Annexe :

	Bénéficiaire	Quel AAP ?	Montant HT de la commande	Montant TTC de la commande	Montant de la participation du bénéficiaire	Contenu de la commande
Communes	Annoisin-Chatelans	AAP2	1 717,10 €	2 060,52 €	343,42 €	Arceaux
	Bouvesse-Quirieu	AAP2	11 931,70 €	14 318,04 €	2 386,34 €	Abris sécurisés Petite réparation
	Brangues	AA1 & AAP2	6 804,30 €	8 165,16 €	1 360,86 €	Casiers Petite réparation Arceaux
	Corbelin	AAP2	13 442,50 €	16 131,00 €	2 688,50 €	Abris ouverts Arceaux
	Crémieu	AAP1	16 041,50 €	19 249,80 €	3 208,30 €	Abri sécurisé Casiers Petite réparation Arceaux
	Creys-Meypieu	AAP2	5 401,40 €	6 481,68 €	1 080,28 €	Petite réparation
	Hières-sur-Amby	AAP1	5 243,30 €	6 291,96 €	1 048,66 €	Casiers Petite réparation Arceaux
	La Balme-les-Grottes	AA1	6 804,30 €	8 165,16 €	1 360,86 €	Casiers Petite réparation Arceaux
	Les Avenières-Veyrins-Thuellin	AA2	29 955,25 €	35 946,30 €	5 991,05 €	Abri ouverts Casiers Petite réparation Arceaux
	Montalieu-Vercieu	AA1 & AAP2	18 641,30 €	22 369,56 €	3 728,26 €	Casiers Petite réparation Arceaux

	Morestel	AA1 & AAP2	28 445,70 €	34 134,84 €	5 689,14 €	Abris sécurisés Casiers Petite réparation Arceaux
	Saint-Chef	AA2	4 479,05 €	5 374,86 €	895,81 €	Abri ouverts Bornes vélo électrique
	Saint-Romain-de-Jalionas	AA2	10 258,90 €	12 310,68 €	2 051,78 €	Abris ouverts Arceaux
	Saint-Sorlin-de-Morestel	AA2	9 058,55 €	10 870,26 €	1 811,71 €	Abris ouverts Casiers Arceaux
	Saint-Victor-de-Morestel	AA2	1 248,80 €	1 498,56 €	249,76 €	Arceaux
	Vertrieu	AAP1	5 425,30 €	6 510,36 €	1 085,06 €	Casiers Petite réparation Arceaux
	Villemoirieu	AA2	2 518,70 €	3 022,44 €	503,74 €	Petite réparation
Socio-professionnels	Eden Marine	AAP3	12 865,30 €	15 438,36 €	2 573,06 €	Abris sécurisés Petite réparation Bornes vélo électrique
	Domaine des Plagnes	AAP3	624,40 €	749,28 €	124,88 €	Arceaux
	Île de la Serre	AAP3	43 950,15 €	52 740,18 €	8 790,03 €	Abris sécurisés Abris ouverts Petite réparation Arceaux
	La Ferme des Épinettes	AAP3	2 518,70 €	3 022,44 €	503,74 €	Petite réparation
	LudoGaïa	AAP3	312,20 €	374,64 €	62,44 €	Arceaux
	Wallibi	AAP3	29 377,40 €	35 252,88 €	5 875,48 €	Abris ouverts Arceaux

**6. Habitat logement : Octroi de garantie d'emprunt – Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) – Tignieu Jamezyieu**

→ **Rapporteur : monsieur Sbaffe, vice-président en charge de la mutualisation et de la coopération, de l'habitat et du logement**

**RAPPORT**

Par délibération du 17 décembre 2020, la communauté de communes a approuvé les règles et le règlement relatifs à l'octroi de la garantie des emprunts contractés par les bailleurs sociaux pour la production et la réhabilitation des logements sociaux du territoire des Balcons du Dauphiné à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le principe est celui de l'octroi d'une garantie des emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre d'opérations de rénovation ou de construction de logements locatifs sociaux.

La garantie communautaire est fixée à 35 % du montant du prêt à condition que la commune, siège de l'opération, ait préalablement délibéré pour octroyer sa garantie à minima à même hauteur.

Par courrier du 21 décembre 2022, le bailleur SDH a adressé à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné une demande de garantie de prêt pour l'opération d'acquisition en Vente en l'État de Futur Achèvement (VEFA) de 9 logements sociaux « So Calm », rue de Letrat, à Tignieu-Jamezyieu.

Les caractéristiques du contrat de prêt n° 139570 souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêts	Montants	Durées
PLUS	136 884 €	40 ANS
PLUS FONCIER	134 393 €	60 ANS
PLAI	128 508 €	40 ANS
PLAI FONCIER	127 481 €	60 ANS
PLS	44 478 €	40 ANS
PLS FONCIER	56 348 €	60 ANS
PHB	58 500 €	40 ANS
CPLS	41 146 €	40 ANS
TOTAL	727 738 €	

La communauté de communes est sollicitée pour l'octroi d'une garantie de 35 % du montant total, soit 254 708,30 €.

Il est précisé que, par délibération du 30 janvier 2023, la commune de Tignieu-Jamezyieu a octroyé sa garantie à hauteur de 65 %.

Il convient enfin de noter que cette opération a bénéficié d'une aide de 28 283 €, octroyée par décision du bureau communautaire du 28 février 2022 au titre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 des Balcons du Dauphiné.

 **Le président propose au bureau communautaire d'approuver l'octroi de la garantie d'emprunt telle qu'exposée ainsi que le contrat de prêt correspondant.**

## **7. Projet de territoire : Petites Villes de Demain (PVD)**

→ **Rapporteur : monsieur Géhin, vice-président en charge de la transition écologique et de l'environnement**

### **RAPPORT**

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné est issue de la fusion de trois intercommunalités en 2017. De ce fait, le territoire intercommunal est caractérisé par six polarités de bassins de services : Crémieu, Les Avenières Veyrins-Thuellin, Montalieu-Vercieu, Morestel, Saint-Chef et Tignieu-Jamezieu.

Ces communes jouent un rôle incontournable dans le fonctionnement du territoire : elles assurent une répartition équitable des services, des commerces et des logements à l'échelle des Balcons du Dauphiné. A ce titre, la communauté de communes a souhaité en 2021 soutenir la candidature des 6 polarités au label « Petites Villes de Demain » afin d'accompagner leurs projets de revitalisation de centres-villes et de renforcer leur rayonnement à l'échelle des bassins de services. Or, Crémieu est la seule polarité qui a été retenue par l'État dans ce dispositif.

C'est dans ce cadre que la commune de Crémieu -en partenariat avec les Balcons du Dauphiné- a eu l'occasion de réaliser une étude urbaine globale dans le cadre de PVD. Cette dernière a permis d'identifier et de valider les problématiques territoriales de la commune, de construire une stratégie affirmant le rôle de centralité que joue le centre-ville en lien avec la friche EZTransfert, ainsi que d'élaborer un programme d'actions opérationnelles.

Cette stratégie s'articule autour de sept orientations (chacune déclinée en plusieurs fiches actions) dont une est transversale :

- Orientation transversale : intégrer l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) des Balcons du Dauphiné et favoriser la transition écologique ;
- Réorganiser et développer l'offre de stationnement en périphérie afin d'enclencher la réduction de la place de l'automobile en centre-ville ;
- Soutenir l'offre commerciale et artisanale du centre-ville, principale centralité commerciale et artisanale de la commune ;
- Requalifier et végétaliser les espaces publics du centre-ville moyen-âgeux afin de valoriser le patrimoine bâti et d'adapter la ville au changement climatique ;
- Réhabiliter l'habitat dégradé en centre-ville et développer une offre complémentaire de logements sur la friche EZT dans l'objectif de répondre aux besoins de l'ensemble de la population ;
- Développer l'offre en équipements et services afin de conforter le rôle structurant de Crémieu à l'échelle de son bassin de services ;
- Conforter l'identité médiévale de Crémieu au service de son attractivité touristique et partager les enjeux relatifs à la préservation du patrimoine bâti.

Ces orientations stratégiques permettent également de répondre aux enjeux identifiés dans le projet de territoire des Balcons du Dauphiné, notamment :

- Assurer une égalité d'accès aux services et équipements à l'ensemble des habitants du territoire ;
- Renforcer les liens entre les communes et la communauté de communes : les Balcons du Dauphiné portent aujourd'hui plusieurs projets au sein des polarités afin de renforcer leur rayonnement territorial à l'échelle des bassins de services ;
- S'adapter aux enjeux contemporains en lien avec la rareté des ressources foncières et la nouvelle réglementation Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la mobilité, le changement climatique et la transition écologique.

En termes d'évolution, la convention d'engagement PVD pourra être modifiée par la voie d'avenants, notamment pour faire évoluer le projet en ajoutant de nouvelles orientations stratégiques ou de nouvelles actions opérationnelles.

En lien avec les autres polarités de la communauté de communes, il a été convenu de s'appuyer sur l'expérience crémolane dans le cadre du dispositif PVD afin de faire émerger une méthodologie

renforçant le rôle des polarités de bassins de services inscrites dans le projet de territoire des Balcons du Dauphiné et d'accompagner leurs projets.

● **Le président propose au conseil communautaire de valider la convention PVD avec la commune de Crémieu et de l'autoriser à la signer, étape transitoire vers l'objectif de renforcement des polarités de bassins de services.**

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/02/2023 au 28/02/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
24	Devis de mise à jour des inventaires faune-flore dans le cadre de l'étude environnementale – projet d'extension du parc d'activités des Couleurs à Arandon-Passins-Courtenay		15 144 €	
25	Adhésion vélo et territoire		883,15 €	



**9. Environnement : Validation du compte administratif et du compte de gestion du syndicat des marais de Morestel**

→ **Rapporteur : monsieur Granger, vice-président en charge des cycles de l'eau**

**RAPPORT**

Le Syndicat Intercommunal des Marais de Morestel (SIMM) a été créé en 1946 et comptait quinze communes afin d'assurer le maintien du dessèchement de 2 452 hectares de marais en Nord Isère.

Les missions du syndicat consistaient à assurer un entretien des fossés, canaux... par travaux de broyage et de curage pour garantir le drainage des marais situés dans ce périmètre.

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné est devenue compétente en matière de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1er janvier 2018 puis a modifié ses statuts pour prendre la compétence de gestion et entretien des fossés en juillet 2019 dans une logique de dissolution des syndicats des marais de Bourgoin Jallieu et Morestel et de gestion globale et cohérente sur le territoire communautaire.

De ce fait, elle était depuis 2019 membre du syndicat par représentation-substitution de ses communes membres. Les deux autres membres du syndicat étaient les communes de Granieu et d'Aoste.

Lors du comité syndical du 29 mars 2022, les élus du syndicat ont validé l'engagement des démarches pour dissoudre le syndicat.

Les trois collectivités membres ont délibéré en mai ou juin 2022 pour valider la dissolution du syndicat en deux phases.

Le préfet a acté la fin de compétence du syndicat au 30 juin 2022 par arrêté n°38-2022-06-24-00001.

Le comité syndical et les trois collectivités membres ont ensuite validé en septembre/octobre 2022, le protocole de dissolution et de partage de l'actif et du passif du syndicat.

Le préfet a enfin acté la dissolution du syndicat par arrêté préfectoral n°38-2023-01-20-00004.

Toutefois, afin de clôturer définitivement le syndicat des marais de Morestel, il convient d'approuver son compte administratif et, dans la mesure où le syndicat est désormais dissous, il ne peut plus se réunir pour le faire.

La direction départementale des finances publiques et la sous-préfecture de La Tour du Pin ont convenu que le compte administratif pouvait être approuvé par les ex-membres du syndicat en lieu et place du syndicat dissous.

Ainsi, le conseil communautaire doit approuver le compte de gestion 2022 établi par le comptable public. Les écritures comptables du SIMM et celles du Trésor Public sont identiques.

Il est donc nécessaire maintenant de valider le compte administratif et le compte de gestion du syndicat des marais de Morestel.

 **Le président propose au conseil communautaire de valider le compte administratif et le compte de gestion du syndicat des marais de Morestel.**

**10. Eau et assainissement : Attribution du marché de travaux pour la construction de la station d'épuration de Saint Baudille de la Tour – Hameau de Baix**

→ **Rapporteur : Sylvain Granger, vice-président en charge des cycles de l'eau**

**RAPPORT**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu (SIEPC), ancien syndicat compétent en eau potable et en assainissement, a signé un marché de maîtrise d'œuvre le 30 mars 2018 avec la société IRH pour la réalisation d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées à Saint-Baudille de la Tour au hameau de Baix.

Suite au transfert de la compétence eau potable et assainissement au 31 décembre 2019, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné a repris la maîtrise d'ouvrage du projet.

Le système d'assainissement du hameau de Baix, mis en service en 1988, est de type lagunage à 3 bassins d'une capacité nominale de traitement de 367 Equivalents Habitants (EH). Il collecte les effluents des secteurs du Bourg de Saint-Baudille-de-la-Tour et des hameaux de Baix et Surbaix. 213 logements sont ainsi raccordés à la station d'épuration, ce qui représente une charge polluante d'environ 532 EH.

Les capacités nominales hydraulique et organique de la station sont dépassées. Elle a donc été déclarée non conforme en équipement à compter de 2016.

Le projet prévoit la construction d'une nouvelle STation d'ÉPuration (STEP) de type filtres plantés de roseaux en lieu et place, dimensionnés pour 1100 EH ainsi que l'aménagement d'une zone de rejet intermédiaire afin de poursuivre l'infiltration des eaux de sortie de la future STEP, en complément de l'infiltration partielle réalisée sous le deuxième étage de filtres.

Le montant total des travaux est estimé à 950 000 € HT.

Les travaux devront démarrer en juin 2023.

Une consultation a été lancée le 10 novembre 2022, selon une procédure adaptée. La date limite de réception des offres était fixée au 10 janvier 2023 à 12h00.

8 offres ont été reçues :

1. Groupement BORDEL (38 Courtenay) - EPUR (38 Eydoche)
2. Groupement SYNTHÉA (84 Caumont sur Durance) - VINCENT
3. SAGE (38 Grenoble)
4. Groupement DUMAS TP (38 St Ondras) - 01POMPAGE (01 Château-Gaillard) – ATELIER REEB (67 Schiltigheim)
5. Groupement SERPOL (69 Vénissieux - PERRIOL TP (38 Salagnon) LOUIS VAL TP (38 St Chef)
6. Groupement SCIRPE (69 Ste Foy les Lyon)
7. LMTP (42 St Jean Bonnefonds)
8. Groupement ISTEPP (13 Marseille) – BERTRAND TP (38 Bouvesse-Quirieu)

Suite à une première analyse des offres et comme le règlement de la consultation le prévoyait, une phase de négociation s'est tenue avec les trois candidats les mieux classés. Cette négociation s'est déroulée en deux phases et a eu pour objectif d'optimiser techniquement et financièrement les offres.

Au regard de l'analyse faite par le bureau d'études IRH, maître d'œuvre de l'opération, selon les critères fixés au règlement de consultation (60% valeur technique et 40% prix), la commission achat s'est réunie le 23 février dernier et propose de retenir l'offre du groupement Bordel TP/Epur Ingénierie, pour un montant de 896 451 euros HT, soit 1 075 741,20 euros TTC.

**Le président propose au conseil communautaire de retenir l'offre du groupement Bordel TP/Epur Ingénierie, pour un montant de 896 451 euros HT soit 1 075 741,20 euros TTC, et de l'autoriser ou son représentant, à signer l'acte d'engagement.**

**11. Eau et assainissement : Attribution du marché de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable sur les communes de Chozeau et Panossas**  
➔ **Rapporteur : monsieur Granger, vice-président en charge des cycles de l'eau**

**RAPPORT**

Le Syndicat Intercommunal des eaux de Chozeau Panossas, ancien syndicat compétent en eau potable, a signé un marché de maîtrise d'œuvre le 19 novembre 2019 avec la société TEST Ingénierie pour la réalisation d'un programme de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable sur différents secteurs des communes de Chozeau et Panossas.

Suite au transfert de la compétence eau potable et assainissement au 31 décembre 2019, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné a repris la maîtrise d'ouvrage du projet.

Le programme de travaux répond à l'objectif d'atteindre d'un rendement de 80% . Les résultats attendus sont multiples :

- sécurisation de l'alimentation en eau potable de secours de la commune de Frontonas,
- réduction des fuites,
- conformité de la défense incendie,
- dévoiement du réseau en domaine public.

Les secteurs concernés par les travaux sont les suivants :

- rue de Perelle, rue de la Plaine, chemin de la Rivoireta, RD18 à Chozeau (625 ml),
- chemin de l'Eglise à Panossas (165ml),
- chemin de Coutieu à Panossas (1 170 ml),
- chemin du Restassin à Panossas (310 ml).

Les trois secteurs, rue de la Plaine, chemin de l'église et chemin de Coutieu, concernés par le renouvellement ont été choisis au regard de l'âge avancé des canalisations et une insuffisance vis-à-vis de la conformité de la défense contre l'incendie.

Le secteur chemin du Restassin est plus spécifique car il concerne la création d'une nouvelle canalisation de distribution d'eau potable qui permettra de créer un maillage :

- pour sécuriser et augmenter le débit de la canalisation d'alimentation en eau potable de secours de la commune de Frontonas qui est mise en service régulièrement pendant l'été,
- pour sécuriser l'alimentation en eau potable des hameaux de la commune de Panossas.

Le montant total des travaux est estimé à 811 176,60 € HT.

Les travaux devront démarrer en mai 2023.

Une consultation a été lancée le 16 décembre 2022, selon une procédure adaptée. La date limite de réception des offres était fixée au 27 janvier 2023 à 12h00.

8 offres ont été reçues :

1. MOULIN BTP (38 Bourgoin-Jallieu)
2. Groupement GUILLAUD TP (38 St Jean de Bournay) – PERRIOL TP (38 Salagnon) LOUIS VAL TP (38 St Chef)
3. Groupement BORDEL (38 Courtenay) – PAILLET TP (38 Sermérieu)
4. SADE (38 Grenoble)
5. BOYER (38 Villefontaine)

Au regard de l'analyse faite par le bureau d'études ALTICARA, maître d'œuvre de l'opération, selon les critères fixés au règlement de consultation (60% valeur technique et 40% prix), la commission achat s'est réunie le 23 février dernier et propose de retenir l'offre du groupement Bordel TP/Paillet TP, pour un montant de 624 558,20 euros HT, soit 749 469,84 euros TTC.

**Le président propose au conseil communautaire de retenir l'offre du groupement Bordel TP/Paillet TP pour un montant de 624 558,20 euros HT soit 749 469,84 euros TTC, et de l'autoriser ou son représentant, à signer l'acte d'engagement.**

## **12. Travaux de réaménagement et extension d'un bâtiment du Domaine de Serverin sur la commune de Parmilieu : attribution des marchés publics**

→ **Rapporteur : monsieur Vial, vice-président en charge du patrimoine communautaire et des travaux**

### **RAPPORT**

En 2020, devant l'absence de visibilité du projet eu égard au contexte lié au COVID, le projet d'aménagement du Serverin avait été mis en suspens.

La communauté de communes souhaite déployer une dynamique territoriale : la labellisation Terre de Jeux est un outil le permettant et répondant aux enjeux du projet de territoire. C'est pourquoi, en 2022, il a été décidé de saisir l'opportunité de porter une candidature pour devenir centre d'entraînement dans le cadre de « Terre de jeux 2024 ».

Le projet doit être porté par une collectivité ou un établissement de coopération intercommunale, il doit associer des équipements sportifs, des capacités d'accueil, une proximité des transports internationaux et des centres de soins.

C'est ainsi que la communauté de communes a proposé de porter une candidature regroupant le site de l'Isle de la Serre, la Vallée bleue et le site du Serverin. Cette opportunité permettra la modernisation de l'équipement sportif, et la mise à niveau des sites d'accueil touristique.

Les Balcons du Dauphiné ont été retenus fin septembre pour devenir centre d'entraînement.

L'hébergement est un facteur clé de l'attractivité touristique d'une destination mais des carences sont déplorées sur l'hébergement de groupe sur le territoire. Les sites naturels sont également un facteur d'attractivité indéniable, la nature permet d'aborder d'autres thématiques et centres d'intérêt : biodiversité – sport – sensibilisation. Ces sujets sont identifiés dans le cadre de la politique touristique adoptée au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Il a été anticipé une réactualisation du projet portant sur un bâtiment du domaine de Serverin, à des fins d'efficacité, avec un dépôt du permis de construire durant l'été 2022.

Le site du Serverin de par son bâti de pierre et son espace naturel est un atout pour la valorisation et l'attractivité du territoire.

Le projet a pour objectif de créer un lieu pluriel, mêlant tourisme, éducation et apprentissage socio-culturel / environnemental. Il intègre la mise en valeur de l'espace naturel existant par des actions de sensibilisation du public à l'environnement et la biodiversité mais également la réalisation d'un atlas cartographique de la faune et la flore et création d'un parcours ludique.

Il se décompose en une première partie de la démolition de deux bâtiments dépourvus de valeur patrimoniale au sens historique, de la démolition d'une partie du bâtiment attenant au gîte actuel, d'une partie désamiantage sur l'ensemble du patrimoine bâti présentant de l'amiante ainsi que d'une partie réhabilitation et extension pour création d'un gîte touristique d'une capacité de 30 couchages 3 étoiles.

Ce site devrait accueillir, dans un premier temps, les sportifs pour les jeux olympiques 2024, puis, permettra le développement socio-culturel intercommunal, en lien direct avec les services intercommunaux ainsi que d'autres collectivités.

Afin de réaliser ces travaux, une consultation a été lancée le 27 janvier 2023, selon une procédure adaptée, allotie en 17 lots :

- Lot n°01 - Terrassement - VRD
- Lot n°02 - Aménagements d'espaces paysagers
- Lot n°03 - Désamiantage
- Lot n°04 - Démolition de bâtiment
- Lot n°05 - Gros œuvre - Curage
- Lot n°06 - Charpente - Couverture - Zinguerie
- Lot n°07 - Menuiseries extérieures bois/aluminium - occultations
- Lot n°08 - Façades et isolation par l'extérieur avec enduit - bardages
- Lot n°09 - Serrurerie
- Lot n°10 - Cloisons - doublages - faux plafonds - peinture
- Lot n°11 - Menuiseries intérieures

- Lot n°12 - Menuiseries d'agencement
- Lot n°13 - Carrelage - faïences
- Lot n°14 - Sols souples
- Lot n°15 - Ascenseur
- Lot n°16 - Plomberie - ventilation - chauffage
- Lot n°17 - Electricité – Courant Forts et Courant Faibles - Système de sécurité incendie

La date limite de réception des offres était fixée au 27 février 2023 à 12h00.

38 offres ont été reçues dans les délais.

Après cette date, les 4 lots suivants sont restés infructueux :

- Lot n°07 - Menuiseries extérieures bois/aluminium - occultations
- Lot n°08 - Façades et isolation par l'extérieur avec enduit - bardages
- Lot n°13 - Carrelage - faïences
- Lot n°16 - Plomberie - ventilation - chauffage

Comme l'autorise le code de la commande publique, une consultation directe a été transmise à 4 entreprises. Lesquelles étaient invitées à remettre leur meilleure offre pour le 10 mars 2023 à 12h00.

Au regard de l'analyse faite par le groupement représenté par SENS Architecture, maître d'œuvre de l'opération, selon les critères fixés au règlement de consultation (à savoir 60% valeur technique et 40% prix), la commission achats s'est réunie le 17 mars et propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Attributaire proposé	Montant HT	Estimation maîtrise d'œuvre
Lot n°1 - Terrassement - VRD	Groupement PAILLET TP (38 Sermérieu) / BORDEL TP / FAF TP	177 809,30 €	179 250 €
Lot n°2 - Aménagements d'espaces paysagers	MILLET Paysage Environnement (73 Drumettaz-Clarafond)	316 715,90 €	355 000 €
Lot n°3 - Désamiantage	EGD (69 Vaulx-en-Velin)	99 089,05 €	190 727,90 €
Lot n°4 - Démolition de bâtiment	Groupement PAILLET TP (38 Sermérieu) / BORDEL TP / FAF TP	22 400,00 €	119 500 €
Lot n°5 - Gros œuvre - Curage	NOMBRET (01 Groslée St Benoit)	298 392,44 €	264 118,04 €
Lot n°6 - Charpente - Couverture - Zinguerie	HUGONNARD (38 St Savin)	105 039,87 €	109 485,55 €
Lot n°7 - Menuiseries extérieures bois/aluminium - occultations	JOUVE Espace Vérandas (38 Morestel)	188 496 €	111 850 €
Lot n°8 - Façades et isolation par l'extérieur avec enduit - bardages	GONE CONCEPT ISOLATION (38 Vilette d'Anthon)	158 798,50 €	104 871,75 €
Lot n°09 - Serrurerie	Métallerie ROLLAND (38 St Chef)	22 873,49 €	21 941,80 €
Lot n°10 - Cloisons - doublages - faux plafonds - peinture	EDP (69 Vénissieux)	135 607,50 €	141 428,17€
Lot n°11 - Menuiseries intérieures	CHANUT (38 Bourgoin-Jallieu)	75 716,13 €	89 644 €
Lot n°12 - Menuiseries d'agencement	CHANUT (38 Bourgoin-Jallieu)	76 520 €	87 300 €
Lot n°13 - Carrelage - faïences	BERTRAND Cédric Carrelage 38 Creys-Mépieu	83 410,73 €	68 415,31 €
Lot n°14 - Sols souples	ISER SOL 73 St Genix	11 203,92 €	12 110,05 €
Lot n°15 - Ascenseur	ORONA 69 Oullins	20 500 €	30 000 €
Lot n°16 - Plomberie - ventilation - chauffage	REY Frères 73 St Genis les Villages	275 906 €	75 000 €
Lot n°17 - Electricité – Courant Forts et Courant Faibles - Système de sécurité incendie	CASELLA 01 St Vulbas	120 073 €	109 850 €

Soit un montant global de travaux tous lots confondus de 2 188 551,83 euros hors taxes (estimation maîtrise d'œuvre : 2 233 492,57 €).

Un dossier de demande de subvention auprès de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a été déposé, pour un montant prévisionnel de 332 000€.  
Un financement au titre du LEADER a aussi été sollicité.

● **Le président propose au conseil communautaire d'attribuer les marchés publics aux entreprises proposées, et de l'autoriser ou son représentant, à signer les actes d'engagement.**



Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/02/2023 au 28/02/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
21	Association pour une GEstion Durable de l'ENergie (AGEDEN) : Convention d'objectifs 2023-2025		130 724 €	
24	Association Lo Parvi : Annexe à la convention de partenariat		9 000 €	
25	Convention de partenariat avec l'association Le Tichodrome– Annexe à la convention de partenariat entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et l'association Le Tichodrome		1 170 €	
26	Maîtrise d'œuvre relative à la restauration écologique du ruisseau de La Bordelle sur la commune de Morestel – avenant 1 au marché public		8 863.34 €	

### Services à la population

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/02/2023 au 28/02/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
27	Organisation Isle en scène 2023 - Contrat de cession du droit d'exploitation Décibels Productions		14 770 €	
28	Organisation Isle en scène 2023 - Contrat de cession du droit d'exploitation Diffusion Prod		2 110 €	
29	Organisation Isle en scène 2023 - Contrat de cession du droit d'exploitation Caramba culture live		6 330 €	
30	Organisation Isle en scène 2023 - Contrat de cession du droit d'exploitation JMD Production		15 500 €	

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/02/2023 au 28/02/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
22	Services publics en milieu rural : Poursuite du dispositif d'hébergement d'urgence relais		42 000 €	
23	Conseil Départemental de l'Accès aux Droits (CDAD) : Convention de partenariat			X

## Ressources

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/02/2023 au 28/02/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
21	Règlements sinistres Assurances Pilliot 2022404263 - 7 186,84 € - Dégât des eaux RPE Tignieu 2022408397 - 194,53 € - Bris de glace véhicule 2022405557 - 580,80 € - Dégradation par véhicule tiers parking piscine intercommunale 2022405682 - 3010,41 € - Vandalisme clôture piste athlétisme	10 972,58 €		
22	Contrat de service – Délégué à la protection des données externalisé		6 000 €	
23	Contrats SVP – Aide juridique en ligne		Pour les communes : 3 055,02 €/ mois CCBD : 1 008,55€/ mois	
26	Convention d'adhésion au service du paiement en ligne des recettes publiques locales			X
31	Demande de subvention LEADER Equipements cyclotouristiques sites privés	59 720,54 €		
32	Demande de subvention LEADER Equipements cyclotouristiques sites publics	64 000 €		

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/02/2023 au 28/02/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
08	Appel à projet transition et mobilités durables Attribution d'une subvention – Projet n°9 Rénovation épicerie_Vézeronce Curtin		46 934 €	
09	Appel à projet transition et mobilités durables Attribution d'une subvention – Projet n°11 Chaufferie Bois_Saint Marcel Bel Accueil		39 229 €	
10	Appel à projet transition et mobilités durables Attribution d'une subvention – Projet n°19 Aménagement d'un cheminement doux_Vézeronce Curtin		39 051,50 €	
11	Appel à projet transition et mobilités durables Attribution d'une subvention – Projet n°23 Rénovation thermique de l'école_Les Avenières Veyrins-Thuellin		50 000 €	
12	Appel à projet transition et mobilités durables Attribution d'un fonds de concours– Projet n°26 Création d'une cour de récréation écologique_Chamagnieu		50 000 €	
13	Appel à projet transition et mobilités durables Attribution d'une subvention – Projet n°29 Création d'une voie verte en liaison ViaRhôna_Creys-Mépieu		50 000 €	
14	Appel à projet transition et mobilités durables Attribution d'une subvention – Projet n°32 Création d'une voie verte_Vertrieu		30 000 €	
15	Appel à projet transition et mobilités durables Attribution d'une subvention – Projet n°33 Réseau de chaleur_Saint Baudille de la Tour		21 000 €	
16	Appel à projet transition et mobilités durables Attribution d'une subvention – Projet n°35 Passage en éclairage led_Sermérieu		15 360 €	
17	Appel à projet transition et mobilités durables Attribution d'une subvention – Projet n°36 Rénovation bâtiment_Veyssillieu		14 691,90 €	

18	Appel à projet transition et mobilités durables Attribution d'une subvention – Projet n°37 Plantations espace de jeux_Charette		3 616 €	
19	Appel à projet transition et mobilités durables Attribution d'une subvention – Projet n°39 Remplacement chauffage pompe à chaleur_Vasselin		10 120 €	
20	Appel à projet transition et mobilités durables Attribution d'une subvention – Projet n°45 Remplacement de l'éclairage d'une école_Optevoz		6 006,90 €	